

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVI^e ANNEE. - N° 86

VENDREDI 2 NOVEMBRE 2007

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 2 NOVEMBRE 2007

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Convocations de Commissions	2499
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Mairie du 11^e arrondissement. — Nomination de mandataires sous-régisseurs de la caisse de la Mairie	2499
VILLE DE PARIS	
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — (Arrêté modificatif du 22 octobre 2007)	2499
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Urbanisme). — (Arrêté modificatif du 24 octobre 2007)	2500
Attribution de la dénomination « rue Julie Daubié » à la voie destinée à devenir publique et provisoirement dénommée BX/13, projetée dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. « Paris Rive Gauche », commençant 61, avenue de France et finissant au carrefour des voies EY/13 et EZ/13, à Paris 13 ^e (Arrêté du 9 octobre 2007) ..	2501
Pouvoirs donnés à un adjoint au Maire de Paris pour déléguer et voter en son nom à la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris siégeant en formation dite de la publicité lors de séance du 30 octobre 2007. — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 24 octobre 2007)	2501
Annulation de reprise par la Ville de Paris de la concession perpétuelle n° 172 de 1873 abandonnée dans le cimetière de Montmartre (Arrêté du 24 octobre 2007)	2502
Fixation , à compter du 1 ^{er} novembre 2007, du montant de la participation des constructeurs pour non-réalisation d'aires de stationnement (Arrêté du 26 octobre 2007)	2502
« La Résidence des Ateliers de Paris ». — Fixation de la date d'intégration dans la résidence et mise à jour de la liste des candidats admis (Arrêté du 29 octobre 2007)	2502
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-132 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue de Mézières, à Paris 6 ^e (Arrêté du 23 octobre 2007)	2503

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-133 instaurant, à titre provisoire, la mise en impasse des rues Séguier et de Savoie, à Paris 6 ^e (Arrêté du 24 octobre 2007)	2503
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-134 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue Vavin, à Paris 6 ^e (Arrêté du 23 octobre 2007)	2503
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-137 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue Gracieuse, à Paris 5 ^e (Arrêté du 24 octobre 2007)	2504
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-138 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue Cujas, à Paris 5 ^e (Arrêté du 24 octobre 2007)	2504
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-139 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans diverses voies du 5 ^e arrondissement (Arrêté du 24 octobre 2007)	2505
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-140 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Le Verrier, à Paris 6 ^e (Arrêté du 26 octobre 2007)	2505
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-171 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs rues, à Paris 15 ^e (Arrêté du 24 octobre 2007)	2505
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-172 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, rue Jeanne Hachette, à Paris 15 ^e (Arrêté du 19 octobre 2007)	2506
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2007-017 instaurant à titre provisoire la règle du stationnement gênant rue du Chemin de Fer, à Paris 19 ^e (Arrêté du 23 octobre 2007)	2506
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-061 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique, rues Duris et des Amandiers, à Paris 20 ^e (Arrêté du 23 octobre 2007)	2507
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-062 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue des Réglises, à Paris 20 ^e (Arrêté du 23 octobre 2007)	2507

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement des élèves ingénieur(e)s de la Ville de Paris (Arrêté du 26 octobre 2007)..... 2507

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 25 juin 2007 pour 4 postes..... 2508

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 25 juin 2007 pour 6 postes..... 2508

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 25 juin 2007 2508

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — (Arrêté modificatif du 22 octobre 2007) 2509

Fixation du compte administratif 2006 de l'internat scolaire éducatif du « Domaine des trois châteaux » de Coye la Forêt géré par l'Association de Groupements Educatifs (Arrêté du 17 octobre 2007) 2509

Fixation pour l'exercice 2007, des dépenses, des recettes prévisionnelles et du prix de journée du Foyer Maximilien Kolbe, situé 9/11, rue de Montmorency, à Boulogne Billancourt (Arrêté du 25 octobre 2007) 2510

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Arrêté n° 2007-2973 DDRH portant délégation de la signature du Directeur du Développement des Ressources Humaines (Arrêté du 8 octobre 2007) 2510

Arrêté directeurial n° 2007-0279 DG modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0309 DG du 19 octobre 2006 donnant délégation de compétence du directeur général aux directeurs fonctionnels du siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (Arrêté du 25 octobre 2007) 2511

Arrêté directeurial n° 2007-0280 DG modifiant l'arrêté directeurial 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction (Arrêté du 25 octobre 2007)..... 2511

Arrêté n° 2007/281 DG portant convocation des électeurs à un second scrutin pour le renouvellement des représentants des personnels à la Commission Administrative Paritaire n° 5 et aux Comités Techniques Locaux de certains établissements de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et fixant la date limite pour le dépôt des listes de candidats et les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux et des sections de vote (Arrêté du 25 octobre 2007) 2511

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté 07-00100 modifiant l'arrêté n° 07-00072 du 1^{er} août 2007 portant ouverture de deux concours d'accès au corps d'ingénieur de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2007 (Arrêté du 11 octobre 2007)..... 2512

Arrêté n° 2007-21193 portant application du règlement d'emploi du corps des identificateurs de l'Institut médico-légal de la Préfecture de Police (Arrêté du 23 octobre 2007) 2512

Arrêté n° 2007-21202 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (Arrêté du 29 octobre 2007)..... 2513

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de mainlevée relatif à l'arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 2514

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 2514

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté relatif à l'insécurité des équipements communs pris au titre des articles L. 129-1 et L. 129-2 du Code de la construction et de l'habitation 2514

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-3533 bis portant ouverture d'un concours d'adjoints administratifs de 1^{re} classe spécialité animation (Arrêté du 5 octobre 2007) 2515

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-3549 bis fixant la nature et le programme des épreuves du concours sur titres de maîtres ouvriers spécialité cuisine de la fonction publique hospitalière (Arrêté du 8 octobre 2007)..... 2515

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-585 fixant la composition de la commission d'équivalence chargée d'examiner les qualifications reconnues équivalentes au diplôme de niveau V présenté par les candidats aux concours sur titres pour l'accès au grade de catégorie C des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers, et des personnels d'entretien de salubrité de la fonction publique hospitalière (Arrêté du 10 octobre 2007) 2516

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-3703 fixant la composition du jury du concours professionnel pour le recrutement de cadres supérieurs de santé (Arrêté du 18 octobre 2007) 2517

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-3720 fixant la composition de la commission de recrutement sans concours d'agent d'entretien, ouvert le 10 septembre 2007 (Arrêté du 22 octobre 2007) 2517

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre des inscriptions du concours externe d'adjoint d'accueil et d'insertion ouvert le 30 juillet 2007 2518

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre des inscriptions du concours interne d'adjoint d'accueil et d'insertion ouvert le 30 juillet 2007 2522

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre d'inscription du concours sur titres d'infirmier ouvert le 1^{er} octobre 2007 2523

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre des inscriptions du concours externe d'adjoint administratif 1^{re} classe ouvert le 26 juillet 2007 2523

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre des inscriptions du concours interne d'adjoint administratif 1^{re} classe ouvert le 26 juillet 2007 2530

Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (I.I.B.R.B.S.). — Délibérations du Conseil d'Administration du mardi 23 octobre 2007 2532

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s de la Ville de Paris 2532

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité bûcheron-élagueur (F/H). Modificatif. — Rappel..... 2533

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris (5^e)..... 2533

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2533

Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H)..... 2534

Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H)..... 2534

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H)..... 2535

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 2536

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2536

Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'adjoint administratif (F/H)..... 2536

Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de chauffeur-livreur de catégorie C (F/H)..... 2536

CONSEIL DE PARIS

Convocations de Commissions

MARDI 6 NOVEMBRE 2007

(salle au tableau)

- A 9 h — 4^e Commission du Conseil municipal.
- A 10 h — 9^e Commission du Conseil municipal.
- A 10 h — 9^e Commission du Conseil Général.
- A 10 h 30 — 2^e Commission du Conseil municipal.
- A 10 h 30 — 2^e Commission du Conseil Général.
- A 14 h 30 — 3^e Commission du Conseil municipal.

MERCREDI 7 NOVEMBRE 2007

(salle au tableau)

- A 9 h — 6^e Commission du Conseil municipal.
- A 9 h — 6^e Commission du Conseil Général.
- A 11 h — 5^e Commission du Conseil municipal.
- A 11 h — 5^e Commission du Conseil Général.
- A 14 h 30 — 7^e Commission du Conseil municipal.
- A 14 h 30 — 7^e Commission du Conseil Général.
- A 14 h 30 — 8^e Commission du Conseil municipal.
- A 14 h 30 — 8^e Commission du Conseil Général.

JEUDI 8 NOVEMBRE 2007

(salle au tableau)

- A 10 h 30 — 1^{re} Commission au Conseil général.
- A 10 h 30 — 1^{re} Commission du Conseil municipal.

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 11^e arrondissement. — Nomination de mandataires sous-régisseurs de la caisse de la Mairie.

Par arrêtés du Maire de Paris en date du 26 septembre 2007 :

— Mlle Marie-Laure AUTIE, puéricultrice de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, caisse de la Mairie du 11^e arrondissement, pour la crèche collective située 30, rue Chanzy, 75011 Paris, à compter du 26 septembre 2007.

— Mme Michelle CRAFT, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, caisse de la Mairie du 11^e arrondissement, pour la halte-garderie située 3/11, passage Bullourde, 75011 Paris, à compter du 26 septembre 2007.

— Mme Clotilde DURET, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, caisse de la Mairie du 11^e arrondissement, pour la crèche collective située 81 bis, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris, à compter du 26 septembre 2007.

— Mme Karine PODER, puéricultrice de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, caisse de la Mairie du 11^e arrondissement, pour la crèche familiale située 3/11, passage Bullourde, 75011 Paris, à compter du 26 septembre 2007.

— Mlle Stéphanie POSS, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, caisse de la Mairie du 11^e arrondissement, pour la mini crèche collective située 16, rue Robert Houdin, 75011 Paris, à compter du 26 septembre 2007.

VILLE DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 25 mai 2004 nommant Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à compter du 15 mai 2004 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2004 modifié, portant organisation de la DASES ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2004 modifié, portant délégation de la signature du Maire de Paris à des fonctionnaires de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2004 est modifié comme suit :

Commission des Marchés :

Dans la liste des membres de la Commission des Marchés :

Après : Caroline WYBIERALA, attachée d'administration principale, en qualité de membre suppléant,

Ajouter : le nom de Mlle Agnès LAROCHE, secrétaire administrative du Service du Budget, du Contrôle de Gestion et de la Prospective, en qualité de membre suppléant et le nom de Mlle Nathalie VERNIER, secrétaire administrative du Service du Budget, du Contrôle de Gestion et de la Prospective, en qualité de membre suppléant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— M. le Directeur Général des Ressources Humaines,

— Mme la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

— aux intéressées.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Urbanisme). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 modifiée par délibération des 24-25 novembre 2003 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 26 mai 2003 portant modification de l'organisation des structures de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 20 novembre 2001 modifié par l'arrêté en date du 21 août 2002, nommant Mme Catherine BARBÉ, directrice de l'urbanisme ; vu l'arrêté en date du 15 octobre 2003, détachant Mme Catherine BARBÉ en qualité de directrice générale de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 18 juin 2007 modifiant l'organisation de la Direction de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié, déléguant la signature du Maire de Paris à Mme Catherine BARBÉ, directrice de l'urbanisme et à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2007 entièrement reformulé, déléguant la signature du Maire de Paris à Mme Catherine BARBÉ, directrice de l'urbanisme et à certains de ses collaborateurs ;

Vu le décret en date du 9 mai 2007 portant statut particulier du corps des attachés d'administrations parisiennes ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté en date du 18 juin 2007 déléguant la signature de M. le Maire de Paris à Mme Catherine BARBÉ, Directrice de l'Urbanisme et à certains de ses collaborateurs, est modifié.

Art. 2. — Les attachés des services et les attachés d'administration sont qualifiés d'attachés d'administrations parisiennes ; les attachés des services hors classe et les attachés principaux sont qualifiés d'attachés principaux d'administrations parisiennes ;

A l'article 4, Paragraphe D, Sous-Direction du permis de construire et du paysage de la rue, les modifications suivantes doivent être apportées :

Dans le titre 1/ :

— dans les actes énumérés au 1^o) :

Après « les déclarations de travaux exemptées de permis de construire », *rajouter* « les déclarations préalables » ;

Après les « certificats d'urbanisme », *rajouter* « les permis d'aménager ».

— dans les actes énumérés au 6^o) après les « déclarations de travaux exemptées de permis de construire », *rajouter* « et les déclarations préalables » ;

— dans les actes énumérés au 8^o) après « les arrêtés, actes et décisions concernant les installations, travaux divers », *rajouter* « et les permis d'aménager » ;

Dans le titre 2/ :

a) pôle accueil et service à l'utilisateur : en modifier la présentation en ajoutant des paragraphes pour une meilleure lisibilité :

a1) les récépissés de dépôt et accusés de réception de dossiers, les lettres de rejet des dossiers irrecevables ou incomplets concernant :

— les demandes de permis de construire,

— les demandes de permis de démolir,

— les déclarations de travaux exemptés de permis de construire,

— les déclarations de clôture,

— les demandes d'installation et travaux divers, camping, stationnement de caravanes et habitations légères de loisirs,

— les demandes d'installations d'enseignes, de préenseignes, de publicité,

— les demandes d'installations d'objets en saillie sur le domaine public,

— les demandes d'occupation temporaire du domaine public par les étalages et terrasses ;

rajouter :

— les déclarations préalables,

— les permis d'aménager.

a2) les lettres de notification du délai d'instruction et les demandes de pièces complémentaires concernant les déclarations de travaux, les déclarations préalables, les permis d'aménager et les demandes d'installation d'objets en saillie sur le domaine public ;

a3) l'ampliation des arrêtés municipaux ;

a4) les récépissés de dépôt des certificats d'urbanisme.

g) 3^e circonscription :

Après la mention des actes, arrêtés et décisions du ressort de Mme Anne CALVES, architecte voyer en chef :

Ajouter : — M. Laurent MINET, ingénieur des travaux, adjoint au chef de la circonscription,

— pour les actes, arrêtés et décisions, relevant du champ de compétence territoriale de la circonscription, énumérés ci-dessus aux 1°, 6° à 9°, 11°, 18° à 20°, et 31°.

j) 5^e circonscription :

Après la mention des actes, arrêtés et décisions du ressort de Mme Agnès FOURMENT-BEAU, architecte voyer :

Ajouter : — M. Bertrand NAVEZ, attaché d'administrations parisiennes, adjoint au chef de la circonscription,

— pour l'ampliation des arrêtés municipaux.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui prend effet à la date de sa signature, sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,

— Mme la Directrice des Finances,

— M. le Directeur des Ressources Humaines,

— Mme la Directrice de l'Urbanisme.

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Bertrand DELANOË

Attribution de la dénomination « rue Julie Daubié » à la voie destinée à devenir publique et provisoirement dénommée BX/13, projetée dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. « Paris Rive Gauche », commençant 61, avenue de France et finissant au carrefour des voies EY/13 et EZ/13, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, publiques et privées ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 15 mars 2007 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2007 DU 16 en date des 26 et 27 mars 2007 relative à l'attribution de la dénomination définitive « rue Julie Daubié » à la voie destinée à devenir publique et provisoirement dénommée BX/13, projetée dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. « Paris Rive Gauche », commençant 61, avenue de France et finissant au carrefour des voies EY/13 et EZ/13, dans le 13^e arrondissement de Paris ;

Vu le rapport de la Directrice de l'Urbanisme ;

Arrête :

Article premier. — La dénomination définitive « rue Julie Daubié » est attribuée à la voie destinée à devenir publique et provisoirement dénommée BX/13, projetée dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. « Paris Rive Gauche », commençant 61, avenue de France et finissant au carrefour des voies EY/13 et EZ/13 dans le 13^e arrondissement de Paris, conformément à l'emprise définie sous une trame grisée au plan annexé à la minute du présent arrêté.

Art. 2. — La feuille parcellaire 133 B3 édition 1984 de la collection minute du plan de Paris au 1/500^e visé à l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 est modifiée en conséquence.

Art. 3. — Le plan annexé au présent arrêté est consultable à la Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme, Sous-Direction de l'Action Foncière, Service de la Topographie et de la Documentation Foncière, 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Art. 4. — La Directrice de l'Urbanisme et le Directeur de la Voirie et des Déplacements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et dont copie sera adressée à :

1° - M. le Chef des Services Fiscaux, Directeur des Services Fonciers de Paris (Service du Cadastre) ;

2° - chacun des services intéressés des administrations concernées.

Fait à Paris, le 9 octobre 2007

Bertrand DELANOË

Pouvoirs donnés à un adjoint au Maire de Paris pour délibérer et voter en son nom à la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris siégeant en formation dite de la publicité lors de séance du 30 octobre 2007. — Régularisation.

Le Maire de Paris,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R. 341-19 et R. 341-21 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 28 et 29 octobre 2003, engageant la révision du règlement local de la publicité, des enseignes et préenseignes ;

Vu la réunion du groupe de travail en date du 27 septembre 2007 ;

Vu décret 2008-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu l'arrêté 2007-277-1 en date du 4 octobre 2007 portant nomination en formation spécialisée dite « de la publicité » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Il est donné pouvoirs à M. Jean-Pierre CAFFET, adjoint au Maire de Paris, pour délibérer et voter au nom du Maire de Paris à la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris siégeant en formation dite de la publicité lors de séance du 30 octobre 2007.

Art. 2. — Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de son affichage.

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Bertrand DELANOË

Annulation de reprise par la Ville de Paris de la concession perpétuelle n° 172 de 1873 abandonnée dans le cimetière de Montmartre.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté en date du 19 mars 2007 modifié, portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Espaces Vert et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 19 octobre 1992 prononçant la reprise de concessions abandonnées situées dans le cimetière de Montmartre et, en particulier, de la concession perpétuelle numéro 172, accordée le 6 mars 1873 au cimetière de Montmartre à Mme Veuve HUREL, née Adélaïde Marie MORIOT ;

Considérant que des travaux de remise en état de cette sépulture ont été effectués ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté du 19 octobre 1992 portant reprise de concessions abandonnées dans le cimetière de Montmartre sont abrogées, en tant qu'elles concernent la concession perpétuelle numéro 172, accordée le 6 mars 1873 au cimetière de Montmartre à Mme Veuve HUREL, née Adélaïde Marie MORIOT.

Art. 2. — La Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Administrateur,
Chef du Service des Cimetières*
Pascal-Hervé DANIEL

Fixation, à compter du 1^{er} novembre 2007, du montant de la participation des constructeurs pour non-réalisation d'aires de stationnement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 123-1-2, L. 332-7-1 et R. 332-17 à R. 332-23 ;

Vu l'article 12 du PLU de Paris, fixant le nombre minimum d'aires de stationnement à réaliser selon les types de construction ;

Vu la délibération du Conseil de Paris, en date des 11 et 12 juin 2001, fixant à 80 000 francs, soit 12 195,92 €, le montant de la participation par place de stationnement non réalisée à compter du 29 juin 2001 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris, en date des 22 et 23 octobre 2001, portant - en application de l'article L. 332-7-1 du Code de l'urbanisme - révision systématique de ce montant chaque premier novembre en fonction du dernier indice connu du coût de la construction, le montant résultant de cette révision étant arrondi à l'euro inférieur ;

Vu la publication, le 12 octobre 2007, par l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques de l'indice du coût de la construction qui s'établit à 1435 au deuxième trimestre 2007 ;

Arrête :

Article premier. — Le montant de la participation des constructeurs pour non-réalisation d'aires de stationnement est fixé, à compter du 1^{er} novembre 2007, à 15 528 € par place de stationnement non réalisée.

Art. 2. — La présente disposition est applicable aux autorisations de construire délivrées à compter du 1^{er} novembre 2007.

Fait à Paris, le 26 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Secrétaire Général
de la Ville de Paris*
Pierre GUINOT-DELÉRY

« La Résidence des Ateliers de Paris ». — Fixation de la date d'intégration dans la résidence et mise à jour de la liste des candidats admis.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2006 DDEE 145 en date des 12 et 13 juin 2006, par laquelle est créé un nouveau service public municipal, 30, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris, dénommé « Ateliers de Paris » dédié à l'accueil, l'information et l'accompagnement des porteurs de projets d'activité dans les secteurs de la création, notamment métiers d'art, mode, design et un tarif de redevance pour l'accueil de résidents au sein de l'incubateur de projets d'activité dénommé « La Résidence des Ateliers de Paris »,

Vu l'arrêté portant création d'un Comité d'Admission à la Résidence des Ateliers de Paris, publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » le 7 juillet 2006,

Vu la délibération DDEE 124 du 14 mai 2007 portant création d'un tarif spécifique pour les titulaires de minima sociaux et une exonération pour les résidents accueillis dans le cadre d'un accord de coopération,

Vu l'arrêté du 13 juillet 2007 mentionnant la liste des candidats déclarés admis à la Résidence des Ateliers de Paris à compter du 1^{er} septembre 2007,

Arrête :

Article premier. — Suite à l'installation d'un ascenseur dans le bâtiment des Ateliers de Paris et aux contraintes techniques du chantier, les candidats admis intégreront la Résidence à compter du 5 novembre 2007.

Art. 2. — Suite au désistement de Marion COURTILLÉ, l'incubateur des Ateliers de Paris accueillera Solène LÉGLISE, mosaïste, suivante dans le classement du Comité d'Admission.

Fait à Paris, le 29 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Général
du Développement Economique
et de l'Emploi*
Patrice VERMEULEN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-132 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue de Mézières, à Paris 6^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 411-2, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-7 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de création d'une signalisation tricolore au carrefour des rues de Mézières, Bonaparte et place Saint-Sulpice, à Paris 6^e arrondissement, il est nécessaire de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans la rue de Mézières ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 22 octobre au 7 décembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue de Mézières, à Paris 6^e arrondissement, sera, à titre provisoire, interdite à la circulation générale dans sa partie située entre la rue Bonaparte et la rue Madame aux dates suivantes :

- le 24 octobre 2007 ;
- le 28 novembre 2007 ;
- le 5 décembre 2007.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-133 instaurant, à titre provisoire, la mise en impasse des rues Séguier et de Savoie, à Paris 6^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, L. 411-2, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-7 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de curage d'égouts de la S.A.P. à l'angle des rues Séguier et de Savoie, à Paris 6^e arrondissement, il convient, à titre provisoire, de réglementer la circulation dans ces voies ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 29 octobre au 7 novembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Les rues suivantes de Paris 6^e arrondissement, seront mises en impasse, à titre provisoire, du 29 octobre au 7 novembre 2007 inclus, de 7 h 30 à 11 h 30, selon les modalités suivantes :

- Séguier (rue) : à partir du quai des Grands Augustins vers et jusqu'à la rue Saint André des Arts.
- Savoie (rue de) : à partir de la rue des Grands Augustins vers et jusqu'à la rue Séguier.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-134 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue Vavin, à Paris 6^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, L. 411-2, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-7 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité aux P.M.R. de l'arrêt de bus au 22/24, rue Vavin, à Paris 6^e arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 29 octobre au 7 novembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Vavin, à Paris 6^e arrondissement, sera, à titre provisoire, mise en impasse, du 29 octobre au 7 novembre 2007 inclus :

— A partir du boulevard Raspail vers et jusqu'au n° 26 de la voie.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 6^e arrondissement :

— Vavin (rue) : côté pair, au droit des n° 26 à 32 (neutralisation de 10 places de stationnement) du 29 octobre au 7 novembre 2007 inclus.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*
Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-137 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue Gracieuse, à Paris 5^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, L. 411-2, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-7 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de l'installation d'une sapine pour l'accès à l'immeuble sis en vis-à-vis du 20, rue Gracieuse, à Paris 5^e arrondissement, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront jusqu'au 21 décembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement moto sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, dans la rue Gracieuse à Paris 5^e arrondissement jusqu'au 21 décembre 2007 inclus, selon les modalités suivantes :

— Côté impair, en vis-à-vis du n° 20 (neutralisation de 4 places de stationnement).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*
Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-138 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue Cujas, à Paris 5^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, L. 411-2, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-7 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de désamiantage de la canalisation de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain boulevard Saint-Michel, rue Cujas et rue Saint-Jacques, à Paris 5^e arrondissement, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans la rue Cujas ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 5 novembre 2007 au 22 février 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, dans la rue Cujas à Paris 5^e arrondissement du 5 novembre 2007 au 22 février 2008 inclus, selon les modalités suivantes :

— Côté impair, au droit des n°s 15 à 17 (neutralisation de 4 places de stationnement).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*
Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-139 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans diverses voies du 5^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux Gaz de France relatifs au renouvellement des tôles bitumées par tubage dans diverses voies de Paris 5^e arrondissement, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans ces voies ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 5 novembre au 14 décembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, dans les voies suivantes de Paris 5^e arrondissement :

— Monge (rue) : côté impair, au droit du n° 119 (neutralisation de 4 places de stationnement), du 5 au 15 novembre 2007 inclus.

— Censier (rue) :
- côté pair, au droit du n° 20 bis (neutralisation d'une place de stationnement), du 23 novembre au 7 décembre 2007 inclus.

- côté pair, en vis-à-vis des n°s 31 à 33 (neutralisation de 6 places de stationnement), du 5 novembre au 7 décembre 2007 inclus.

— Clef (rue de la) : côté pair, du n° 20 au n° 22 bis (neutralisation de 6 places de stationnement), du 19 au 29 novembre 2007 inclus.

— Mirbel (rue) : côté pair, au droit du n° 2 (neutralisation de 2 places de stationnement), du 23 novembre au 7 décembre 2007 inclus.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*
Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-140 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Le Verrier, à Paris 6^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de création de contresens cyclable dans la rue Le Verrier, à Paris 6^e arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront le 5 novembre 2007 ;

Arrête :

Article premier. — La rue Le Verrier à Paris 6^e arrondissement, sera, à titre provisoire, interdite à la circulation générale le 5 novembre 2007.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*
Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-171 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs rues, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre de travaux de voirie rue du Guesclin et rue Duplex, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 29 octobre au 7 décembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

- Guesclin (rue du) : vis-à-vis des n^{os} 5 à 7 ;
- Duplex (rue) : au droit des n^{os} 16 à 22.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 29 octobre et jusqu'à la fin des travaux prévue le 7 décembre 2007 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-172 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, rue Jeanne Hachette, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 412-28 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant que la réalisation d'importants travaux de voirie nécessite un changement de sens de la circulation, à titre provisoire, de la rue Jeanne Hachette, à Paris 15^e arrondissement ;

Considérant que ces travaux s'échelonnent du 5 novembre au 14 décembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de la circulation provisoire, du 5 novembre au 14 décembre 2007 inclus, est établi à Paris 15^e arrondissement :

— Jeanne Hachette (rue) :

- Depuis la rue Blomet vers et jusqu'à la rue Lecourbe.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 5 mai 1989 sont suspendues en ce qui concerne la portion de voie mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté du 5 novembre au 14 décembre 2007 inclus.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2007-017 instaurant à titre provisoire la règle du stationnement gênant rue du Chemin de Fer, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-6, L. 2213-12, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre de travaux importants de nettoyage effectués par la Direction de la Propreté et de l'Eau, sur les trottoirs pair et impair de la rue du Chemin de Fer, à Paris 19^e, il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers de la voie publique en instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans cette voie du 29 octobre au 23 novembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation dans la voie suivante du 19^e arrondissement :

— Chemin de Fer (rue du) : côté voies S.N.C.F. entre l'avenue de la Porte de la Villette et la Commune de Pantin (Seine-Saint-Denis).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux de 2^e classe et lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à compter du 29 octobre jusqu'au 23 novembre 2007 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Olivier CHRETIEN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-061 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique, rues Duris et des Amandiers, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie rues Duris et des Amandiers, à Paris 20^e arrondissement, il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers de la voie publique en instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans cette voie, pendant la durée des travaux qui se dérouleront jusqu'au 16 novembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 20^e arrondissement :

— Duris (rue) : côté pair, entre les n°s 2 et 4, côté impair, au droit du n° 9.

— Amandiers (rue des) : côté pair, entre les n°s 22 et 26, côté impair, au droit du n° 39.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 16 novembre 2007 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-062 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue des Réglises, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 412-23, R. 417-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans la rue des Réglises, à Paris 20^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 5 novembre au 7 décembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue des Réglises, à Paris 20^e, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 5 novembre au 7 décembre 2007 inclus :

— Réglises (rue des) : entre la rue de la Croix Saint-Simon et le boulevard Davout.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement des élèves ingénieur(e)s de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° D 132-1° du 26 février 1996 modifiée, fixant le statut particulier des ingénieurs des travaux de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 97 des 19 et 20 novembre 2001 fixant les modalités d'organisation, la nature et les programmes des épreuves du concours externe d'entrée à l'école des ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.) ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe sur épreuves pour le recrutement de 18 élèves ingénieur(e)s de la Ville de Paris sera ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008 dans les trois filières suivantes :

- M.P. (mathématiques-physique) ;
- P.C. (physique-chimie) ;
- P.S.I. (physique et sciences de l'ingénieur).

La répartition des postes par filière s'établit comme suit :

- M.P. : 6 ;
- P.C. : 7 ;
- P.S.I. : 5.

Art. 2. — Les inscriptions et les épreuves seront communes à celles du concours externe pour le recrutement des élèves ingénieur(e)s des travaux publics de l'Etat (service de l'équipement).

Art. 3. — Les inscriptions sont reçues du 5 décembre 2007 au 15 janvier 2008 minuit par Internet sur le site <http://www.scei-concours.org>. Lors de l'inscription, il sera fourni au (à la) candidat(e) un n° d'inscription unique et un code-signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat(e) ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le SCEI (en cas de problème, appeler le 05 62 47 33 43).

Les informations fournies par le (la) candidat(e) engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le (la) candidat(e) s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le (la) candidat(e) imprimera lui(elle)-même son dossier. Il (elle) vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet. Il (elle) pourra alors procéder à la validation de son inscription. L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran. Le (la) candidat(e) pourra, jusqu'au 15 janvier 2008, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2008.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site Internet susvisé. Les candidat(e)s qui rencontreront des difficultés pour s'inscrire par voie télématique devront prendre contact avec le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables au 01 40 81 65 91.

Après la validation définitive de son inscription, le bordereau « pièces justificatives » sera disponible sur le site internet susvisé à partir du 16 janvier 2008. Le (la) candidat(e) devra obligatoirement l'imprimer lui(elle)-même. Le (la) candidat(e) devra adresser, pour une réception au plus tard le 31 janvier 2008 (par l'intermédiaire de son lycée s'il (elle) est scolarisé(e)), le bordereau « Pièces justificatives », signé et accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante : Ecole Centrale Paris — SCEI — Service concours — Grande Voie des Vignes, 92295 Châtenay-Malabry Cedex.

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives exigées ne sont pas parvenues pour le 31 janvier 2008, délai de rigueur.

Art. 4. — La désignation du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
du Développement
des Ressources Humaines*
Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 25 juin 2007 pour 4 postes.

- 1 — Mme PIEL Dominique
- 2 — Mlle DUPONT DE DINECHIN Claire
- 3 — Mlle COIFFE-MARET Stéphanie
- 4 — Mme LUBERT Pascale.

Arrête la présente liste à quatre (4) noms.

Fait à Paris, le 23 octobre 2007.

La Présidente du Jury
Nausicaa CORNIL

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 25 juin 2007 pour 6 postes.

- 1 — Mlle LE GALL Alix
- 2 — M. LEPAGE Antoine
- 3 — Mme AURENCHÉ-ROULLEAU Hélène
- ex aequo — Mlle APPERT Sarah
- 5 — Mlle CREAC H Fanny
- 6 — Mlle GONTIER Céline.

Arrête la présente liste à six (6) noms.

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

La Présidente du Jury
Nausicaa CORNIL

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 25 juin 2007,

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éven-

tuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

- 1 — Mme IMHOFF Sylviane
- 2 — M. WEBER Romain
- 3 — Mme GANESH ALIAS RAJASEKARAN-RENOUKADEVI Neant
- 4 — Mme CONCHE-EL HAIK Sylvie
- ex aequo — Mlle ERNOUF Camille
- 6 — Mlle MARQUIE Sophie
- 7 — Mlle GADAULT Julie
- 8 — Mme PIERROT Mélanie
- 9 — Mme POITRENAUX Françoise
- ex aequo — Mlle CITRON Aurélie
- 11 — Mlle FROMAGER Ingrid
- 12 — Mlle CHAGNEAU France Laure.

Arrête la présente liste à douze (12) noms.

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

La Présidente du Jury

Nausicaa CORNIL

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu l'arrêté en date du 25 mai 2004 nommant Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à compter du 15 mai 2004 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2004 modifié, portant organisation de la DASES ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} octobre 2004 modifié, portant délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à des fonctionnaires de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Vu les arrêtés mettant en tant que de besoin certains fonctionnaires de la Ville de Paris, à la disposition du Département de Paris ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2004 est modifié comme suit :

Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives :

Bureau de l'Accueil Familial Départemental :

Service d'accueil familial du Département de Paris de Sens :

Après : En cas d'absence ou d'empêchement,

Ajouter : le nom de M. Patrick PASCAL, conseiller socio-éducatif, adjoint au directeur.

Service d'accueil familial du Département de Paris d'Enghien :

Après : En cas d'absence ou d'empêchement,

Ajouter : le nom de M. Luc ROUSSET, conseiller socio-éducatif, adjoint au directeur.

Bureau des Etablissements Départementaux :

Pour leurs établissements respectifs :

Centre de formation de Villepreux :

Substituer : le nom de M. Stéphane BLANCHER, Directeur, à celui de M. Eric GOMET.

Bureau des Adoptions :

Substituer : le nom de Mme Sylvie ROMANO, assistante socio-éducative, à celui de Mme Marie-France ADRIEN et celui de M. Mustapha TAJJI, assistant socio-éducatif, à celui de M. Nordi GUEDJOU.

Commission des Marchés :

Dans la liste des membres de la Commission des Marchés :

Après : Caroline WYBIERALA, attachée d'administration principale, en qualité de membre suppléant,

Ajouter : le nom de Mlle Agnès LAROCHE, secrétaire administrative du Service du Budget, du Contrôle de Gestion et de la Prospective, en qualité de membre suppléant et le nom de Mlle Nathalie VERNIER, secrétaire administrative du Service du Budget, du Contrôle de Gestion et de la Prospective, en qualité de membre suppléant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris,

— M. le Directeur Général des Ressources Humaines,

— Mme la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

Bertrand DELANOË

Fixation du compte administratif 2006 de l'internat scolaire éducatif du « Domaine des trois châteaux » de Coye la Forêt géré par l'Association de Groupements Educatifs.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351 ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la convention en date du 3 août 1999, passée entre le Département de Paris et l'Association de Groupements Educatifs, 9, cour des Petites Ecuries, 75010 Paris — concernant l'internat scolaire éducatif du « Domaine des trois châteaux » de Coye la Forêt ;

Vu le dossier présenté par l'association ;

Arrête :

Article premier. — Le compte administratif de l'exercice 2006 de l'internat scolaire éducatif du « Domaine des trois châteaux » de Coye la Forêt ; géré par l'Association de Groupements Educatifs, est fixé en dépenses nettes de fonctionnement, à la somme de 3 517 068,41 € (trois millions cinq cent dix-sept mille soixante-huit euros et quarante-et-un centimes).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de la convention précitée, le solde sera déterminé en fonction des avances versées pour l'exercice concerné.

Fait à Paris, le 17 octobre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Pour la Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé
*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

Fixation pour l'exercice 2007, des dépenses, des recettes prévisionnelles et du prix de journée du Foyer Maximilien Kolbe, situé 9/11, rue de Montmorency, à Boulogne Billancourt.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 351-1 et suivants, et R. 314-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Sur proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2007, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer Maximilien Kolbe sont autorisées comme suit :

Dépenses :

— Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 510 360 € ;

— Groupe II : charges afférentes au personnel : 1 222 726 € ;

— Groupe III : charges afférentes à la structure : 754 121 €.

Recettes :

— Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 1 306 € ;

— Groupe III : produits financiers et non encaissables : 12 301 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} novembre 2007, le tarif journalier applicable au Foyer Maximilien Kolbe situé 9/11, rue de Montmorency à Boulogne Billancourt est fixé à 168,46 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 25 octobre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Général
des Services administratifs
du Département de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Arrêté n° 2007-2973 DDRH portant délégation de la signature du Directeur du Développement des Ressources Humaines.

Le Directeur du Développement
des Ressources Humaines,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 714-5-1 et D. 714-12-1,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2003-0210 DG du 31 juillet 2003 portant création de la Direction du Développement des Ressources Humaines (D.D.R.H.),

Vu l'arrêté directeur n° 2006-0309 DG du 19 octobre 2006 portant délégation de compétence aux directeurs fonctionnels du siège,

Vu l'arrêté directeur n° 2006-024 DG du 19 avril 2006 portant affectation de M. Hubert PEURICHARD à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris en qualité de Directeur du Développement des Ressources Humaines,

Vu l'arrêté n° 2007-0673 DDRH en date du 26 mars 2007, donnant délégation de signature (D.D.R.H.),

Arrête :

Article premier. — L'arrêté de délégation de signature n° 2007-0673 DDRH en date du 26 mars 2007 est complété en son article 4, page 3 comme suit :

— Evelyne GÖTZ, Directrice de l'école de Puériculture Armand Trousseau, et par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Saint-Louis, pour Christiane POMA, empêchée, pendant la durée de son absence.

Art. 2. — Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 714-5-1 susvisé du Code de la santé publique.

Art. 3. — Le Directeur du Développement des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 octobre 2007

Hubert PEURICHARD

Arrêté directeurial n° 2007-0279 DG modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0309 DG du 19 octobre 2006 donnant délégation de compétence du directeur général aux directeurs fonctionnels du siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

Le Directeur Général
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, en particulier ses articles L. 6143-7, R. 716-3-11, R. 716-3-20 et R. 6143-38,

Vu l'arrêté directeurial n° 2004-0090 DG du 14 avril 2004 modifié, portant organisation du siège de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0309 DG du 19 octobre 2006 donnant délégation de compétence aux directeurs fonctionnels du siège,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0268 DG du 22 octobre 2007 portant création de la direction de l'investissement travaux - maintenance - sécurité ainsi que de la direction du patrimoine foncier, de la logistique et du logement à compter du 1^{er} novembre 2007,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — Il y a lieu de lire à l'article 1^{er} de l'arrêté directeurial n° 2006-0309 DG du 19 octobre 2006 susvisé :

- la direction de la politique médicale ;
- la direction du personnel et des relations sociales ;
- la direction du développement des ressources humaines ;
- la direction de l'investissement - travaux - maintenance - sécurité ;
- la direction du patrimoine foncier, de la logistique et du logement ;
- la direction économique et financière ;
- la direction des affaires juridiques et des droits du patient.

Le reste sans changement.

Art. 2. — Le Secrétaire Général, les directeurs fonctionnels du siège et les directeurs exécutifs de GHU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et qui prend effet à compter du 1^{er} novembre 2007.

Fait à Paris, le 25 octobre 2007

Benoît LECLERCQ

Arrêté directeurial n° 2007-0280 DG modifiant l'arrêté directeurial 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction.

Le Directeur Général
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique,

Vu l'ordonnance n° 2004-559 du 17 avril 2004 sur les contrats de partenariat,

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics, abrogeant le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004, à l'exception des dispositions de son article 5, ainsi que les dispositions annexées à ce décret,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0268 DG du 22 octobre 2007 portant création de deux nouvelles directions : la direction de l'investissement - travaux - maintenance - sécurité ainsi que de la direction du patrimoine foncier, de la logistique et du logement,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — Il y a lieu de lire aux articles 1^{er}, 3 et 5 de l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 susvisé les termes :

— directeur de l'investissement - travaux - maintenance - sécurité,

au lieu de :

— directeur du patrimoine et de la logistique.

Art. 2. — Le Secrétaire Général et le Directeur de l'investissement - travaux - maintenance - sécurité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et qui prend effet à compter du 1^{er} novembre 2007.

Fait à Paris, le 25 octobre 2007

Benoît LECLERCQ

Arrêté n° 2007/281 DG portant convocation des électeurs à un second scrutin pour le renouvellement des représentants des personnels à la Commission Administrative Paritaire n° 5 et aux Comités Techniques Locaux de certains établissements de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et fixant la date limite pour le dépôt des listes de candidats et les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux et des sections de vote.

Le Directeur Général
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 et 9 bis ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 20 et 104 ;

Vu le décret n° 2003-761 du 1^{er} août 2003 modifié par le décret n° 2007-1243 du 21 août 2007 relatif aux Commissions Administratives Paritaires de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, notamment ses articles 29 et 36 ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2003-225 DG du 5 septembre 2007 fixant les dates des élections générales pour le renouvellement des représentants des personnels aux Commissions Administratives Paritaires, au Comité Technique Central d'établissement et aux Comités Techniques Locaux des établissements de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux et des sections de vote et relatif au dépôt des listes de candidats ;

Vu l'arrêté directeur 2007-243 DG du 4 octobre 2007 définissant les conditions d'acheminement des documents électoraux pour les élections des représentants des personnels aux Commissions Administratives Paritaires, au Comité Technique Central d'établissement et aux Comités Techniques Locaux des établissements de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris des 22 et 23 octobre 2007 ;

Considérant que la participation au premier tour des élections professionnelles pour le renouvellement des personnels à la Commission Administrative Paritaire n° 5 des personnels infirmiers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris a été inférieure à 40 % ;

Considérant qu'aucune liste n'a été déposée sur certains collèges de Comités Techniques Locaux d'établissements par les organisations syndicales représentatives au 1^{er} tour de scrutin ;

Le Secrétaire Général entendu ;

Arrête :

Article premier. — En application de l'article 36 du décret du 1^{er} août 2003 susvisé, un deuxième tour de scrutin est organisé pour le renouvellement des représentants des personnels à la Commission Administrative Paritaire n° 5 des personnels infirmiers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, mardi 11 décembre 2007 de 6 h à 22 h 30.

Toutefois, au titre de l'organisation du service, et en concertation avec les organisations syndicales, les horaires de ce scrutin peuvent être réduits sans qu'ils puissent être d'une durée inférieure à dix heures en continu.

Les bureaux de vote et les sections de vote doivent être impérativement fermés le mardi 11 décembre 2007 à 22 h 30 au plus tard.

Le président d'un bureau de vote peut cependant déclarer à tout moment le scrutin clos si tous les électeurs inscrits ont voté.

Art. 2. — Un deuxième tour de scrutin est organisé pour les Comités Techniques Locaux d'établissement suivants :

- pour le collège A : S. M. S., A. C. H. A. et S. C. B. ;
- pour le collège B : A. C. H. A.

mardi 11 décembre 2007 de 8 h à 18 h.

Art. 3. — Les listes de candidats à ces élections, établies conformément aux dispositions des articles 17 et 36 du décret du 1^{er} août 2003 susvisé, doivent être déposées au « Bureau des élections professionnelles 2007 » constitué au sein de la Direction du Personnel et des Relations Sociales (Bureau 526 A — 2, rue Saint-Martin, 75004 Paris), au plus tard le 30 octobre 2007 à 17 h.

Art. 4. — Chaque liste doit être accompagnée d'une déclaration de candidature établie sur un formulaire spécifique fourni par l'administration et conforme au modèle annexé à l'arrêté directeur du 5 septembre 2007 susvisé. La déclaration de candidature doit être signée par le candidat et comporter la mention du bureau ou de la section de vote dont il relève.

Art. 5. — Les documents électoraux adressés aux électeurs à l'occasion du second tour des scrutins fixés par le présent arrêté seront acheminés dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté directeur du 4 octobre 2007 susvisé.

Art. 6. — La Directrice du Personnel et des Relations Sociales, le Directeur des Affaires générales et les Directeurs des hôpitaux et des services généraux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 octobre 2007

Benoît LECLERCQ

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté 07-00100 modifiant l'arrêté n° 07-00072 du 1^{er} août 2007 portant ouverture de deux concours d'accès au corps d'ingénieur de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2007.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-00072 du 1^{er} août 2007 portant ouverture de deux concours d'accès au corps d'ingénieur de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2007, notamment son article 3 ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2007 susvisé est modifié comme suit :

« Les inscriptions s'effectuent au Bureau du Recrutement de la Direction des Ressources Humaines de la Préfecture de Police (9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04).

Les demandes de dossiers de candidature doivent être adressées au plus tard le jeudi 4 octobre 2007 pour le concours interne, le mercredi 14 novembre 2007 pour le concours externe, le cachet de la poste faisant foi.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 12 octobre pour le concours interne, et au jeudi 22 novembre 2007 pour le concours externe, le cachet de la poste faisant foi. »

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 octobre 2007

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Denis ROBIN

Arrêté n° 2007-21193 portant application du règlement d'emploi du corps des identificateurs de l'Institut médico-légal de la Préfecture de Police.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes en sa partie réglementaire ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-20768 du 17 juillet 2007 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Transports et de la Protection du Public ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire de la Direction des Transports et de la Protection du Public du 28 septembre 2007 ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions du règlement d'emploi annexé au présent arrêté sont applicables à l'ensemble des agents du corps des identificateurs de l'institut médico-légal de la Préfecture de Police, à compter du 1^{er} novembre 2007.

Art. 2. — L'arrêté n° 2005-20834 du 25 août 2005 portant application du règlement d'emploi du corps des identificateurs de l'institut médico-légal de la Préfecture de Police est abrogé à compter de la même date.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2007-21202 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Le Préfet de Police,

Vu le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 relatif aux missions et à l'organisation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, notamment son article 3 ;

Vu le décret du 25 mai 2007 portant nomination de M. Michel GAUDIN, préfet en service détaché directeur de la police nationale, en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 septembre 2007 nommant M. le Général de brigade Joël PRIEUR, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à compter du 1^{er} novembre 2007 ;

Vu l'arrêté du ministre de la Défense du 20 juin 2002 modifié, relatif à l'organisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de signature est donnée à M. le Général de brigade Joël PRIEUR, commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à l'effet de signer les actes portant engagement juridique des crédits inscrits au budget spécial de la Préfecture de Police d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxe, dans la limite de ses attributions, lorsque ces engagements juridiques entraînent des dépenses imputables au chapitre 901, à l'article 901-1311 (en ce qui concerne les travaux de grosses réparations), au chapitre 901, aux articles 901-1312 « matériel amortissable », 901-1313 « subventions nationales » et 901-1314 « subventions européennes » de la section d'investissement, ainsi qu'au chapitre 921, aux articles 921-1312 « incendie », 921-1313 « subventions nationales » et 921-1314 « subventions européennes » de la section de fonctionnement du budget spécial de la Préfecture de Police.

Art. 2. — M. le Général de brigade Joël PRIEUR, commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, est également habilité à signer :

- 1°) les propositions d'engagement comptable des dépenses ;
- 2°) les bons de commandes et/ou les ordres de services ;
- 3°) la certification du service fait ;
- 4°) les liquidations des dépenses ;

5°) les propositions de mandatement relatives aux imputations budgétaires susvisées ;

6°) les imputations financières, en tout ou partie, au personnel militaire placé sous son autorité, lors de la mise en jeu des règles de la responsabilité pécuniaire, dans les conditions fixées par le décret du 6 août 1974 et l'arrêté du 1^{er} octobre 1991 susvisés, dans la limite de 7 200 € par décision.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Général de brigade Joël PRIEUR, M. le Colonel Patrick FIÉVET, Colonel-adjoint, a délégation pour signer tous les actes et pièces comptables dans la limite de la délégation prévue aux articles 1^{er} et 2.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Général de brigade Joël PRIEUR et de M. le Colonel Patrick FIÉVET, Colonel-adjoint, M. le commissaire-colonel Jean-Pierre BILHOU, sous-chef d'état-major, chef de la division administration finances, a délégation pour signer tous les actes et pièces comptables dans la limite de la délégation prévue à l'article 1^{er} et aux 1°, 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 2.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le commissaire-colonel Jean-Pierre BILHOU, la délégation qui lui est consentie, à l'exception de l'article 1^{er}, est accordée, concurremment à M. le Lieutenant-colonel Jean-Marie GONTIER, chef du bureau de la programmation financière et du budget et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. le Lieutenant-colonel Jean-Marie LOVICH, adjoint au chef de bureau, pour signer tous les actes et pièces comptables mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 2.

Art. 6. — La délégation de signature est consentie aux chefs des services gestionnaires de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, dans le domaine de leurs attributions, pour :

1°) les marchés publics inférieurs à 4 000 € H.T., les bons de commande et /ou les ordres de service, après autorisation d'engagement comptable ;

2°) la certification du service fait.

— M. le Lieutenant-colonel Philippe LABLANCHE, chef des services techniques a délégation pour signer les documents du 1°) et 2°) du présent article. En son absence ou en cas d'empêchement, M. le Lieutenant-colonel Bruno BOUCHER, adjoint au chef des services techniques est habilité à signer lesdits documents.

— M. le Lieutenant-colonel Gilles BERTHELOT, chef du service des télécommunications et de l'informatique a délégation pour signer les documents des 1°) et 2°) du présent article. En son absence ou en cas d'empêchement, M. le Lieutenant-colonel Philippe STORACI, Premier adjoint au chef du service des télécommunications et de l'informatique et M. le chef de bataillon Thierry VEDELAGO, second adjoint au chef du service des télécommunications et de l'informatique sont habilités à signer lesdits documents.

— M. le Lieutenant-colonel Jean-Luc GOULET, chef du service infrastructure a délégation pour signer les documents du 1°) et 2°) du présent article. En son absence ou en cas d'empêchement, M. le Lieutenant-colonel Philippe TAUPIAC, adjoint au chef du service infrastructure est habilité à signer lesdits documents.

— M. le Chef de bataillon Claude CHELINGUE, chef du service soutien de l'homme a délégation pour signer les documents des 1°) et 2°) du présent article. En son absence ou en cas d'empêchement, M. le Capitaine Christian PASCUAL-RAMON et M. le Capitaine Philippe ACCARY, adjoints au chef du service soutien de l'homme, sont habilités à signer lesdits documents.

— M. le Médecin en chef Claude FUILLA, chef du service de santé et de secours médical a délégation pour signer les documents des 1°) et 2°) du présent article. En son absence ou en cas d'empêchement, M. le Médecin chef Henri LE HOT, adjoint au chef du service de santé et de secours médical et M. le pharmacien-principal Benoît RAVINET, pharmacien en chef sont habilités à signer lesdits documents.

— M. le Lieutenant-colonel Jean-Marie CALAS, chef du bureau formation instruction a délégation pour signer les documents des 1°) et 2°) du présent article. En son absence ou en cas d'empêchement, M. le Lieutenant-colonel Alain CHEVALLIER, adjoint au chef du bureau formation instruction est habilité à signer lesdits documents.

— M. le Lieutenant-colonel Olivier DELPLACE, chef du bureau information et relations publiques a délégation pour signer les documents des 1°) et 2°) du présent article. En son absence ou en cas d'empêchement, M. le Chef d'escadron Florent HIVERT, adjoint au chef du bureau information et relations publiques est habilité à signer lesdits documents.

— M. le Lieutenant-colonel Benoît LEFEBVRE DE PLINVAL SALGUES, chef du bureau études pilotage a délégation pour signer les documents des 1°) et 2°) du présent article. En son absence ou en cas d'empêchement, M. le Lieutenant-colonel Joseph DUPRÉ LA TOUR, adjoint au chef du bureau études pilotage est habilité à signer lesdits documents.

— M. le Lieutenant-colonel Didier CHALIFOUR, chef du bureau des ressources humaines a délégation pour signer les documents du 1°) et 2°) du présent article. En son absence ou en cas d'empêchement, M. le Chef de bataillon Jean-Loup TOURNOUX, adjoint au chef du bureau des ressources humaines est habilité à signer lesdits documents.

— M. le Lieutenant-colonel Jean-Claude COUTOU, chef du bureau prévention a délégation pour signer les documents du 1°) et 2°) du présent article. En son absence ou en cas d'empêchement, M. le Lieutenant-colonel Olivier GAUDARD, adjoint au chef du bureau prévention est habilité à signer lesdits documents.

Art. 7. — M. le Général de brigade Joël PRIEUR, commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, est en outre habilité à signer :

1°) les conventions-types relatives à l'emploi de médecins civils à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

2°) les conventions-types relatives aux stages rémunérés effectués par les élèves des établissements d'enseignement supérieur ;

3°) le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la convocation de la réserve opérationnelle de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

4°) le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la formation du personnel de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

5°) les conventions de partenariat à titre non onéreux entre la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et des entreprises ou des structures publiques lorsqu'elles ont pour objet des échanges professionnels ou des partages d'expériences concourant à une amélioration du service public ;

6°) les conventions de partenariat portant rétribution pour les services divers rendus par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris tels qu'ils sont énumérés par l'arrêté fixant le montant des rétributions dues pour les services divers rendus par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Général de brigade Joël PRIEUR, M. le Colonel Patrick FIÉVET, Colonel-adjoint a délégation pour signer les actes et conventions visés à l'article 7.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Général de brigade Joël PRIEUR et de M. le Colonel Patrick FIÉVET, Colonel-adjoint, le Colonel Dominique PARISSE, chef

d'état-major a délégation pour signer les conventions visées aux 5°) et 6°) de l'article 7.

Art. 10. — M. le Lieutenant-colonel Didier CHALIFOUR, chef du bureau des ressources humaines a délégation dans le cadre de ses attributions, pour signer les conventions-type de stages effectués à titre non onéreux par les élèves des établissements d'enseignement secondaire. En son absence ou en cas d'empêchement, le Commandant Jean-Loup TOURNOUX, adjoint au chef du bureau des ressources humaines est habilité à signer.

Art. 11. — M. le Lieutenant-colonel Jean-Marie CALAS, chef du bureau formation instruction a délégation pour signer les conventions de formation spécifiques à titre onéreux contenues dans le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la formation du personnel de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. En son absence ou en cas d'empêchement, M. le Lieutenant-colonel Alain CHEVALLIER, adjoint au chef du bureau formation instruction est habilité à signer.

Art. 12. — M. le Lieutenant-colonel Jean-Marc DANIS, chef du bureau opérations a délégation, dans le cadre de ses attributions, pour signer les documents découlant du bénéfice du régime douanier applicable aux importations et exportations effectuées pour le compte du Ministère de la Défense et du personnel qui y est affecté. En son absence ou en cas d'empêchement, le Lieutenant-colonel Francis JACQUES, adjoint au chef du bureau opérations est habilité à signer.

Art. 13. — L'arrêté n° 2007-20611 du 11 juin 2007 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris est abrogé.

Art. 14. — Le Préfet, Directeur du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », aux « Recueils des Actes administratifs des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 octobre 2007

Michel GAUDIN

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de mainlevée relatif à l'arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 50-56, rue de la Fontaine au Roi, à Paris 11^e (arrêté du 15 octobre 2007).

La mainlevée de l'arrêté de péril du 15 novembre 2004 est prononcée par arrêté du 15 octobre 2007.

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 28, rue Charlot, à Paris 3^e (arrêté du 23 octobre 2007).

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté relatif à l'insécurité des équipements communs pris au titre des articles L. 129-1 et L. 129-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 32, rue Saint Sauveur, à Paris 2^e (arrêté de sécurité des équipements communs du 17 octobre 2007).

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-3533 bis portant ouverture d'un concours d'adjoints administratifs de 1^{re} classe spécialité animation.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale
de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 19 octobre 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 76 en date du 28 juin 2007 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints administratifs du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 81 du 28 juin 2007 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours externe, et du concours interne d'adjoint administratif de première classe, spécialité animation ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs de 1^{re} classe, spécialité : animation, au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, seront organisés à partir du 8 janvier 2008.

Art. 2. — Le nombre de candidats qui pourront être déclarés admis à l'emploi considéré est fixé à 2 en ce qui concerne le concours interne et à 2 en ce qui concerne le concours externe.

Art. 3. — Les dossiers de candidature pourront être retirés du mercredi 7 novembre au mercredi 21 novembre 2007 — 16 h 30 inclus au Service des Ressources Humaines — Section des Concours — Bureau 6333 — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12.

Les demandes de dossiers faites par voie postale devront préciser « externe » ou « interne » et être accompagnées d'une grande enveloppe autocollante, format 32 cm x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 1,30 (tarif en vigueur à la date des inscriptions).

La période du dépôt des dossiers d'inscription est fixée du mercredi 7 novembre 2007 au vendredi 7 décembre 2007 inclus. Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription incomplets, ou déposés sur place après le vendredi 7 décembre 2007 — 16 h 30, ou expédiés après cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 octobre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Générale
Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-3549 bis fixant la nature et le programme des épreuves du concours sur titres de maîtres ouvriers spécialité cuisine de la fonction publique hospitalière.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale
de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers de la fonction publique hospitalière, et notamment le 1^{er} paragraphe de l'article 19 ;

Vu le décret n° 93-101 du 19 janvier 1993 modifié, relatif à l'accès des ressortissants des Etats membres de la Communauté économique européenne autres que la France à certains corps de la fonction publique hospitalière ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article premier. — Conformément aux dispositions du décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 visé ci-dessus, les maîtres ouvriers spécialité cuisine du titre IV sont recrutés comme suit :

1) Par concours externe sur titres ouvert aux candidats titulaires, soit :

— de deux diplômes de niveau V ou de deux qualifications reconnues équivalentes ;

— de deux certifications inscrites au répertoire national des certifications professionnelles délivrées dans une ou plusieurs spécialités ;

— de deux équivalences délivrées par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emploi de la fonction publique, permettant de se présenter à ce concours ;

— de deux diplômes au moins équivalents figurant sur une liste arrêtée par le Ministre de la santé.

2) Par concours interne sur titres ouvert aux ouvriers professionnels qualifiés ainsi qu'aux ambulanciers de 2^e catégorie titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'un diplôme au moins équivalent et comptant deux ans de services effectifs dans leur grade respectif.

Art. 2. — Le concours sur titres (interne et externe) de maître ouvrier spécialité cuisine titre IV est ouvert par un arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris qui fixe la date des épreuves, le nombre de postes ouverts ainsi que les modalités d'inscription.

Art. 3. — La désignation des membres du jury est fixée par un arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 4. — Le concours sur titre (interne et externe) de maître ouvrier spécialité cuisine titre IV comporte les épreuves suivantes

A - Pré-admissibilité :

1) Technologie :

Cette épreuve permet de vérifier les connaissances théoriques de base se rapportant à la profession. Elle peut se présenter sous forme d'une série de questions courtes, comportant des questions relatives :

— à la technologie de la profession : termes culinaires, outillage professionnel, notions générales sur les denrées destinées à la cuisine, utilisation rationnelle et économique de celles-ci, composition de menu adéquat en fonction de la saison, établissement de bon de commande d'économat pour des denrées nécessaires à la préparation de menus spécifiques à exécuter, notions de diététique,

— aux mesures d'hygiène ; hygiène corporelle et vestimentaire, hygiène professionnelle, hygiène du matériel et des locaux,

— aux consignes de sécurité, de prévention...

Ce questionnaire peut également comporter des questions de calcul : problèmes simples sur les quatre opérations et sur les mesures de poids, de volumes...

(Durée 2 h — coefficient 2.)

2) Rédaction d'un rapport technique relatif à une situation professionnelle.

(Durée 1 h 30 — coefficient 2.)

Il sera tenu compte de l'orthographe et surtout de la façon dont sera traitée la partie technique. Toute note inférieure à 10/20 à l'une ou l'autre de ces 2 épreuves est éliminatoire.

Le total minimal obtenu à ces 2 épreuves pour être autorisé à poursuivre le concours sur épreuves est fixé par le jury.

B — Epreuve pratique d'admissibilité :

Exécution d'un menu de cuisine pratique de composition courante, pour quatre personnes, comprenant une épreuve de pâtisserie. Il sera tenu compte de la présentation, du dressage, du mode d'exécution et de la qualité du travail (rapidité, économie, hygiène...).

(Durée 4 h maximum — coefficient 4.)

Toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

La note minimale pour être autorisé à poursuivre le concours sur titre est fixée par le jury.

C — Epreuve orale d'admission :

Entretien avec le jury destiné à apprécier les connaissances techniques du candidat, son expérience professionnelle, sa motivation à intégrer le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, sa maîtrise des mesures de sécurité, d'hygiène et de prévention, ainsi que son aptitude à diriger une équipe au sein des différentes structures de l'Etablissement.

Le candidat pourra également être interrogé sur ses connaissances en informatique (logiciels bureautiques, logiciels de gestion...).

(Durée 15 minutes maximum — coefficient 4 — sans préparation.)

Toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Art. 5. — Le concours sur titres donne lieu à l'établissement de listes d'admission respectives classant les candidats par ordre de mérite, dans la limite des places offertes.

Aucun candidat ne peut être déclaré définitivement admis s'il n'a obtenu un total de points fixé par le jury.

En cas d'ex aequo, la note à l'épreuve pratique d'admissibilité les départage. En cas de nouvelle égalité, la note à l'épreuve orale d'admission prime. Si l'égalité demeure, la note obtenue à l'épreuve écrite de rapport technique de la pré-admissibilité prime.

Art. 6. — Un agent du Service des Ressources Humaines assure le secrétariat du jury.

Art. 7. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 8. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 octobre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Générale
Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-585 fixant la composition de la commission d'équivalence chargée d'examiner les qualifications reconnues équivalentes au diplôme de niveau V présenté par les candidats aux concours sur titres pour l'accès au grade de catégorie C des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers, et des personnels d'entretien de salubrité de la fonction publique hospitalière.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale
de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 19 octobre 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article premier. — Conformément à l'article 14 du décret n° 2007-1185 du 3 août 2007, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien de salubrité de la fonction publique hospitalière, la commission d'équivalence chargée d'examiner les qualifications reconnues équivalentes au diplôme de niveau V présenté par les candidats aux concours sur titres pour l'accès au grade de catégorie C est composée comme suit :

— la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, ou son représentant, Président ;

— le Directeur Général de l'administration et de la fonction publique au Ministère de la Fonction Publique, ou son représentant ;

— la Chef du Service des Ressources Humaines du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, ou son représentant.

Art. 2. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-3703 fixant la composition du jury du concours professionnel pour le recrutement de cadres supérieurs de santé.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale
de la Ville de Paris ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 19 octobre 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E-5 du 29 octobre 1996 modifiée, fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu la délibération 21-1 du 29 mars 2002 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables au corps des cadres de santé du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 165-13 du 18 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours professionnel de cadres supérieur de santé ;

Vu l'arrêté n° 2007-2256 en date du 26 juillet 2007 portant ouverture du concours professionnel sur épreuves de cadre supérieur de santé au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours professionnel pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 5 cadres supérieurs de santé, est fixé comme suit :

Président : M. Gilbert BRAJEUL, Directeur de l'hôpital Nord 92 à Villeneuve la Garenne (92),

Membres :

M. Yves TALHOUARN, Directeur Général Adjoint au Conseil Général de Créteil (94) ;

Mme Laurie DODIN, Adjointe au Maire chargée du personnel à la Mairie de Franconville (95),

Mme Joëlle PITKEVITCH, Conseillère Municipale à la Mairie de Pantin (93) ;

Mme Francine AMALBERTI, Directrice de la résidence santé « Cousin de Méricourt » à Cachan (94),

M. Laurent BURCKEL, Directeur de la résidence santé « Hérolde » à Paris 19^e.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du président du jury, M. Yves TALHOUARN le remplacerait.

Art. 4. — Est désignée en tant qu'examinateur spécialisé, chargé de participer à l'examen des dossiers et à l'audition des candidats ;

M. Patrice DEOM, Chef du bureau des Personnels Hospitaliers, Médicaux et Para-Médicaux au Service des Ressources Humaines.

Art. 5. — Un agent de la Section des Concours du Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 6. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-3720 fixant la composition de la commission de recrutement sans concours d'agent d'entretien, ouvert le 10 septembre 2007.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale
de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 6 mai 2002 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 2004-118 du 6 février 2004 — titre 2, relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs automobiles, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n° 2007-2940 ter en date du 10 septembre 2007 portant ouverture du recrutement sans concours d'agent d'entretien — titre IV, organisé au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La commission chargée de sélectionner les dossiers puis d'auditionner les candidats retenus au recrutement sans concours d'agent d'entretien — titre IV organisé au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, est composée comme suit :

— Mme Odile SADAOUI, directrice de la 10^e Section au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

— M. Vincent BARAZER, directeur du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Le Relais des Carrières » et du centre d'urgence « Baudricourt », à Paris 13^e ;

— M. Laurent DESMARESCAUX, directeur de la « Cité de Refuge-Centre Espoir », à Paris 13^e ;

Art. 2. — La Chef du Service des Ressources Humaines du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre des inscriptions du concours externe d'adjoint d'accueil et d'insertion ouvert le 30 juillet 2007.

Liste par ordre alphabétique des candidats :

Mme ABBAS Rizwana, née KHOKHAR

M. ABDERRAHIM David

M. ABDI Yacine

Mlle ABDILLAHI Zalihata

Mme ACHI Nassima, née ABBADI

M. ACHIROU ABDOU Aziz

Mlle ADAM Agnès

Mme ADIKTI Marie, née KARAKAC

Mlle AFIA Nadia

M. AHMED QUATRO Ali

Mlle AIT RAMDANE Patricia

M. AIT-TALEB Farid

M. AKOUEHOU AITON Yann

Mme ALAIX Nelly, née ALAIX

Mlle ALBERT Carmen Andrée

Mlle ALEXIS Dicile

M. ALOUGAY Ali

Mlle AMBROISE Betty

Mlle AMERANI Leila

Mlle AMIENS Rebecca

Mme ANDRE Francelyse, née FORSTIN

Mlle ANDRE Gaëlle

Mlle ANDRIAMANAPISOA Danièle

Mlle ANELKA Caroline

Mlle ANGELY Aurélie

M. ANNEROSE Michel-Ange

Mlle ANNIN Sabrina

Mme AOUCHICHE Nadia, née ROUIZI

Mlle ASCOUA Graziella

M. ASMAA Jebar

M. ASMAA Nassim

Mme ASSEU Marianne, née KARAMOKO

Mlle ATLAN Alexandra

Mlle AUGUSTIN Marie

M. AURIER Jean-Philippe

Mme AVARO MARTINE, née CELOUDOU

M. AVODO Justin

Mlle AVOGNAN Ama

Mme AVOGNAN Ségolène, née VOGT

M. AZEROT Steve

Mlle AZZI Nadia

M. BADIANE Esprit

Mme BAIDOURI Dany, née ANYOUTOULOU ENDOMBA

M. BAKRI Mohamed

Mlle BALLOMAD Céline

Mlle BALTUS Jessica

Mlle BALTUS Solange

M. BAMBOUSOCKANDA Jacky

Mlle BANET Aurélie

Mlle BARADJI Maryama

M. BARALE Laurent

M. BARANGER Florian

Mlle BARBE Hélène

Mlle BARON Corinne

M. BARRADAS ALVES Carlos

M. BAUDOIN Mario Sylvain

Mlle BAZILE Guena

M. BEAUSIR Karl

M. BEDU Jean Pierre

M. BELHASSAIN Nourredine

Mme BELHUMEUR Sylvie, née VANDAMME

Mme BELLAMY Mireille, née CIABATTINI

Mme BELLARI Raymonde, née HELLERINGER

Mme BENBELLOUT Latifa, née MANSOUR

Mlle BENCHEIKH Soraya

Mlle BENMANSOUR Sorya

M. BENMILOUD Mourade

Mme BENOIT Noëlie, née BENOIT

Mlle BERGOZ Clotilde

Mlle BERREBI Mayma Liliane

Mlle BERTIN Séverine

Mlle BERTRAND Angéla

M. BEZAULT Jean-Yves

M. BILLY Mario

Mlle BLANCHARD Virginie

Mme BLAS Maria, née BONA
M. BLOMME Patrick
M. BOIVINEAU Nicolas
Mlle BONNAIRE Mylene
Mlle BONUS Jennifer
Mlle BORDENAVE Magali
Mlle BORDES Elodie
M. BOUAKLINE El Hassane
M. BOUAZIZ El-Mehdi
Mlle BOUCHAUT Nathalie
Mme BOUCHEFA Farida, née BOUCHEFA
Mme BOUFADANE Nora, née BOUTCHICH
Mlle BOULANGE Stéphanie
Mlle BOUTET Marine
Mlle BOUTOUTA Saida
M. BRETON Sylvain
M. BUN Christophe
Mlle BUONOMANO Frédérique
Mlle BURIGO Line
Mlle CABANACH Chantal
M. CABANES Florian
M. CABANTOUS Sébastien
Mlle CABRION Gilberte
Mlle CAILLEAUD Barbara
Mlle CAILLOUX Stéphanie
Mlle CALPAS Nelly
Mme CANCHON Ghislaine, née TALIERCIO
M. CAPOCCI Michel
Mlle CARMEL Régine
Mme CAROTINE Nicaise, née NAMILOS
Mlle CARPHASIE Sandra
Mlle CARRERE-GEE Eva
M. CARRERE-GEE Pascal
Mlle CASSONGO Magalie
Mme CAUNHYE Anjanah, née SEEGOLAM
M. CECCHIN Bruno
Mlle CHAGNE Marion
M. CHALABI Karim
Mlle CHALANDE MAURICE Marylou
Mlle CHARLES-NICOLAS Danièle
Mlle CHAVANNES Sylvie
M. CHESNEAU Yves
Mme CHEVALIER Virginie, née CHEVALIER
Mlle CHIPAN Carine
Mlle CHOLLET Clothilde
Mlle CHRISTODOULOU Eliane
M. CIOBANU Alexandre
Mlle CLEACH Agnès
Mlle CLEACH Sandrine
M. COLINEAU Wenceslas
Mlle COLLADO Aurélie
Mlle COME Angélique
Mlle CORDIER Sophie
M. COURCELLE Thierry
M. COURJOU Jacky
M. COUTARD Nicolas

Mme CROIXER Jeanne, née BOURDAA
Mlle CYLLA Anne
Mlle CYSIQUE Luidwick
Mlle DA MATHA Sabine
Mlle DAGNET Cathy
M. DAMHET Yoan
M. DAMIM Hachim
M. DANFA Sekou
M. DANGLADES Charles
Mme DAQUIN Marie Pierre, née AURE
Mlle DARNOU Anaïs
Mlle DAUM Angélique
M. DAVOUX Erick
Mme DE LA CHAISE Juliette, née DE LA CHAISE
M. DE SOUZA Francis
Mlle DEBELLEMANIERE Delphine
Mme DEBENNE Georgina, née DEBENNE
Mlle DECIME Marie-Claude
M. DEDENIS Fabrice
Mlle DELANNON Yacine
Mlle DELVEAU Marie-Anne
M. DELVERT Sébastien
Mme DEMBELE Tenein, née DEMBELE TRAORE
Mlle DENIS Tiffany
Mlle DESPLANCHES Virginie
Mlle DHANPAUL Marie-Claire
M. DIA Ahmadou
M. DIA Mohamed
M. DIALLO Amadou
Mlle DIALLO Ganciri
Mme DIALLO Ramata, née KAMARA
Mlle DIAWARA Faune
Mme DIF Djamila
M. DIKOUS Augustin
Mlle DIMASSENADO Isabelle
M. DINDANGILA Menayame
M. DINH Christophe
Mlle DIOMI LUGUNU Anne
M. DJEDJRO Athanase
M. DJOUMOI Adam
Mme DOBOUSSOU Lucette, née BADOU
Mlle DORE Dhelya
Mme DOUCOURE Niouma, née TINERA
Mlle DOURDET Boris
Mlle DRAGIN Karine
M. DRAUX Alexandre
Mlle DRUTINUS Katia
Mlle DUREUIL Audrey
M. EBEDE MOISE Romeric
Mlle EDDIF Sarah
Mlle EHRLICH Marie, née LEBON
Mlle EL ABASSI Nadia
Mlle ELDIN Pascale
M. ELISA Gael
Mme ELISABETH SANDRA, née VASSEAU
Mlle ELISMAR Jessica

Mlle EYENI Zita
M. FADAILI Foued
Mme FAIVRE Wilhelmine
M. FANTOKI Lahcen
M. FAUSTHER Aristide
Mme FIX Nadège, née FIX
Mlle FLECHER Isabelle
Mlle FOFANA Maimouna
M. FORDANT Justin
Mlle FORSTIN Silla
M. FORTIN Yannick
Mlle FOSTIN Darline
M. FOUERTE Roland
Mlle FRANCIQUE Marie
M. FRANCLIN LUDWIG
Mlle FRONTON Ferdine
Mme FUGIER Josette, née GAIOTTI
M. FULCON Christian
Mme GADIO Hawa, née GADIO
Mme GALLA Isabelle, née BOMBONY
M. GANEM Nessim
M. GAOUAOUI Mohamed
M. GARCIA Frédéric
M. GAUDET Benjamin
M. GAYE Amadou
Mme GAYRAUD Marie-Christine
Mlle GDOURA Asma
Mme GENNAI BOUREAU Elisabeth, née GENNAI
BOUREAU
M. GENTIL Jocelyn
Mme GENTIL Peggy, née TAFNA
M. GERGON Franck
Mme GHADHOUN Imeine, née HAMRIT EL HAMMANI
Mlle GILLE Angélique
Mlle GIRARD Delphine
M. GNOUI Bérenger
Mlle GOKOUL Noëlle
Mlle GOMBA Danielle
M. GOUNDIAM Birante
Mme GOUNDIAM Mounina, née SY
M. GUEDET Pacôme
Mlle GUEDJ Samantha
Mlle GUEPPOID Katia
M. GUERARD Samy
Mlle GUERRINI Françoise
Mlle GUICHERON Juliette
Mme GUILLERMIC Nathalye, née DURAND
M. GUILLOCHIN Christophe
M. GUYARD Marc
Mme HABBAZ Nathalie, née CORPLET
Mlle HAJA Fatima
Mme HAMLIL Victorine, née BONDOL
Mlle HAUSTANT Ursula
M. HENIN Rachid
Mme HENRY Nadia, née OUERGLI
M. HEQUET Nicolas

Mlle HERON Romaine
Mlle HILAIRE Horlise
Mlle HUBER Geneviève
Mlle IBOGNI-BOUTAMBA Marie-Blandine
Mme ISLAM HADIDJA, née M'ZE
Mlle JACQUENS Alexandra
Mme JADAVJI Jasmeen, née JADAVJI
M. JEAN Ferdinand
M. JEAN Raymond
Mme JENDOUBI Christelle, née MASKER
Mme JNO-ROSE Adèle, née JNO-ROSE
Mlle JOACHIM Laure
Mme JOHNSON Nicole, née QUAYE
M. JONSTOMP Patrick
Mlle JORET Emmanuelle
Mlle JOSEPH Nathalie
M. JOSEPH-MONROSE Joan
Mlle JULAN Dorothy
Mlle JUPITER Aude
Mme KABOUH Pascale, née AGEE
Mme KADA-TOUATI Alexandra, née LONGUEMARD
M. KANDJI Souyabou
M. KANOUE Diacriahou
M. KARAMOKO Hamed
Mme KHERSIS Judith, née KHERSIS
Mlle KHETTAB Lilas
Mlle KIHOULOU Nzalakanda
M. KLAH Popo
M. KOLLI Abdelhak
Mlle KONE Nochami
Mlle KOUAS Laila
M. KOUATE Tidiane
Mlle KOUKA Merlaine-Amandine
Mme KPATINVOH Elodie, née BONON
Mme KPAZAI Thérèse, née AFFAINIE
M. KRISHNAMURTHY Govindaradjalou
Mme KUBIAC Nivo, née RAKOTOVAO
M. LACLEF Lucien
M. LAGHA Marouen
Mlle LAHMAR Sarah
Mlle LANCLUME Karine
Mme LANGOT Muriel, née RIBEIRO
Mlle LARABA Balkis
Mme LASISI Rachel, née LASISI
Mme LAURENT Louise
M. LAVALOU Alain
M. LE BARAZER Bruno
Mlle LE SAUX Michelle
M. LEANDRE Anatole
Mlle LECOQ Sandrine
Mlle LEDRON Christine
Mlle LEFEBURE BEN MOHAMED Nadia
Mlle LEGRAND Aurélie
Mme LEMOINE Sabine, née LEMOINE
Mme LEONIDAS Carole, née BARBIER
M. LEONIDAS Jean-Luc

M. LESUEUR Vivien
 Mlle LETAILLIEUR Corinne
 Mlle LETOURNEAU Eloise
 Mlle LEVET Sandrine
 M. LIARD Philippe
 M. LOBEAU David
 M. LOGLISCI Angelo
 Mlle LORCET Julie
 Mme LORQUIN Mylène, née NABAB
 M. LOUIS-MICHEL Rémi
 Mme LOUISON Francette, née PIVERT
 M. LOUVEL Hervé
 Mlle LUCE Murielle
 Mme M'POUTOU Gladys, née M'POUTOU
 Mme MACE Sylvie, née HEMON
 Mlle MACY Caroline
 Mlle MAGNE Aurélie
 M. MALAHEL Bruno
 M. MALAHEL Rodrigue
 M. MALAYANDY Willy
 Mlle MALKI Karima
 Mlle MALKI Samira
 Mme MANDZUKIC Svetlana, née BARIC
 M. MARCHE Benoît
 Mlle MARCQ Mélanie
 Mlle MARIE-JOSEPH Sabrina
 Mme MARTEL Sylvie, née AMOUGOU
 Mme MASER Dominique, née FULGINI
 Mlle MATOU Jessy
 Mlle MAZOUZ Nora
 Mme MERAT Jeanis, née GUAMS
 Mme MERIAU Isabelle, née CORABOEUF
 Mme MERIAUX Karine, née IMBERT
 Mlle MESSIEZ-PETIT Aline
 Mme MESSIS Nadia, née MESSIS
 Mlle MI-POUDOU Léandre
 M. MIATH Gabriel
 Mlle MIEVILLY Ketty
 M. MIRE Stéphane
 Mme MOHAMED Abiboulla Havabiby, née MOUHAMAD
 Mme MOLLION VOLOLOMIHAFY, née RAFALIMANANA
 Mme MOMBONG Madeleine, née LUMBALA NYAWESA
 Mme MONGIN Gustiana, née DOLIUM
 Mlle MONGIN Sonia
 Mlle MONT Nathalie
 Mlle MONTOUT Katia
 Mme MOREL Marie-Georges, née MOREL
 Mlle MORVANY Carine
 Mlle MOUTOUSSAMY Jianna
 Mme MPOYI Marie-Cécile, née FOLTIER
 Mme MUTRICY Agathe
 Mlle MZE Halima
 Mme NADAO Sora, née SARR
 Mlle NADOT Marie
 Mme NAGES Agnès, née KOMLA-SOUKHA
 M. NASSOR Ali

Mme NATAF Yael, née BELLAICHE
 Mlle NEGRIT Gladys
 M. NGAN Jean Paul
 M. NGOILEME Anicet
 M. NGUYEN Jean
 M. NIANE Moussa
 Mlle NIARE Fatoumata
 Mlle NIEDERLAENDER Eva
 Mlle NISCOISE Julie
 Mlle ODZOCKI-AKIMABOTO Michèle
 Mlle OPET Cindy
 Mlle OUAHAB Fatma
 Mme OUBERREZ Dounya, née LOUABI
 M. OUHASSOU Lahcen
 M. OULD ALIONNE Kamal
 M. OUMMAAMAR Chafaa
 Mlle PAISLEY Christine
 Mlle PAISLEY Pamela
 Mlle PANKOVITCH Marie
 M. PARDIN Jean Luc
 Mlle PASCAL Audrey
 Mlle PASTEUR Cécile
 M. PENNES Romain
 Mlle PERIANAYAGOM Séverine
 M. PERICAUD Laurent
 Mme PETRIS Sandrine, née VELASQUES
 Mme PETRUS Suzel, née BAJAZET
 M. PIDERY Jean Luc
 Mlle PIRES Virginie
 Mlle PLANCHAIS Clémentine
 Mme POIROT Christine, née POIROT
 Mlle POMMIER Martine
 Mlle POMPUIS Armande
 Mlle POSA Nicole
 Mlle PREIRA Geneviève
 Mlle QUADOUR Christina
 M. RABBE Thierry
 Mme RABENOEL Sandra, née SAMISON
 Mme RADEAU Jacqueline, née MARJANOVIC
 Mme RAHMOUNI Nassima, née AMRANE
 Mlle RAIMBAULT Anne Laure
 M. RAJAOFETRA Rejo
 Mme RAJAOHARIMANANA Ando, née RAHARIJAONA
 Mme RAKOTONDRAFARA VOIZY Berthine, née RASOANAMARY
 Mlle RAMADA PINTO Simone
 M. RANAIVO Frank
 Mlle RASOANAIVO Laetitia
 Mlle RAUMEL Julie
 Mlle REBAA Samiha
 M. REHABI Stéphane
 Mlle REMAN Jennifer
 Mlle REMIR Régine
 Mlle RENDU Nicole
 Mlle RENOIR Audrey
 Mlle RHINAN Gladys
 M. RIBEIRO Anthony

Mme RIEM Caroline, née MAFFI
 Mlle RISAL Sabrina
 Mme ROBERT WAHIBA, née LAHCENNE
 M. ROBIN Guillaume
 Mlle RODRIGUES Christine
 M. RODRIGUEZ Wiley
 Mlle ROGIER Sabrina
 Mme ROLLET Sylvie, née ROLLET
 Mlle ROMELLE Marie-Etienne
 M. ROMME Julien
 N.
 M. ROYER Guillaume
 Mlle RUBEL Melissa
 Mlle RUPAIRE Béatrice
 M. SABORIN Vincent
 M. SACKO Mohamed
 Mlle SAGANOGO Alyma
 Mlle SAHNOUN Nadia
 Mlle SAINT LOUIS Charles
 M. SAKHO Mamadou
 M. SALABER Guy
 M. SAMENC Thomas
 M. SAMOURGOMPOULLE Jeannot
 M. SANKHARE Harouma
 M. SASSETTI Fabien
 M. SEBUNUMA Deogratias
 Mlle SECO MATEUS Esméralda
 M. SEME AIME Sylvestre
 Mlle SENCEE Manuella
 Mlle SERRIDJ Louise
 Mlle SEVELE Odile
 Mme SEYDI BOZENA, née SCHAAL
 M. SIMOES Pierre
 M. SIMON Franck
 Mlle SOMARRIBA Estelle
 Mlle SOUDANI Ouassila
 M. SOUFFLET Jean Paul
 Mlle SOULOUMIAC Emilie
 M. SOW Boubacar
 M. STAUB Christophe
 M. STEPHAN Cyril
 M. SUACOT Nicolas
 Mlle SUBIJUS Fabiola
 Mlle SUNDANUM Elodie
 Mme SYLLA Aissatou, née SYLLA
 Mlle SYLVAIN Rose
 Mlle TABAR Valérie
 Mme TAGNAN KAVROUBI Catherine, née YARO
 Mlle TALIAUT Rose Lise
 Mme TAMAKO Nanci, née MBUNGA
 Mlle TANG Annie
 Mlle TCHEYILA Benazo-Mireille
 Mlle TCHEYILA Linda
 Mme TEL Magaly, née GERAN
 Mme TELLIAM Myriam, née TELLIAM
 Mme TERUEL Saholy, née RAMIALISON

M. THERET Fabrice
 Mlle THIREAU Morgane
 Mme TIDEI Evelyne, née BOULEY
 Mlle TISSIER Guylaine
 Mme TONDE Habibou, née TONDE
 Mme TOUAMI Sabine, née KERROUANE
 Mlle TOUFFAIL Anrabiati
 Mme TOURE N'Diaye, née YATERA
 Mlle TRAORE Fanta
 M. TRAORE Ibrahima
 Mlle TRAORE Souane
 Mme TSENG Laurence, née RIVAT
 Mlle TSOUMBOU BAKANA Laetitia
 Mlle UTHURBURU Tania
 Mme VALERA Christine, née VALERA
 M. VALETTE Benjamin
 Mlle VAYABOURY Sophie
 Mme VEDERE Mylène, née DEMARBAIX
 Mlle VILLENEUVE Murielle
 Mlle VU DINH Valérie
 Mlle WALDUNG Laetitia
 Mme WANNER Julie, née WANNER
 Mlle WAURZYNIAC Nathalie
 Mme WILLY Cathy, née WILLY
 M. YAPO Kakadie
 Mme YI RIZZANAH, née ABDOOLWAHED.
 Liste arrêtée à 492 candidats.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

Le Sous-Directeur des Ressources

Patrick GEOFFRAY

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre des inscriptions du concours interne d'adjoint d'accueil et d'insertion ouvert le 30 juillet 2007.

Liste par ordre alphabétique des candidats :

M. AANGUER Mohamed
 M. ABBAS Hocine
 Mlle ARAGO Karine
 Mlle BARLAGNE Claudine
 M. BASHARAT Ali
 Mlle BENAMER Horya
 Mlle BEROUAG Karima
 M. BERTEN-HUGAULT Gildas
 M. BERTRAND REGIS Valentin
 Mlle BOBI Joselyne
 Mme BONITA Nadie, née TROUILLEFOU
 Mlle BOYER Marie-Thérèse
 M. BRAHMIA Seker
 M. BROSSELIN Cédric
 M. BUI Trinh-Hung
 Mme CERVALHO Karine, née LIEGAUX
 M. CHARPENTIER Jean-Pierre
 Mme CHRISTOPHE Rachelle, née BERVIN
 Mme DIALLO Khardiata, née DIALLO
 Mlle DIOUM Soro

Mme DUNCAN Isadora
 M. FOLLY Roméo
 M. GALUAING Christian
 Mlle GNENEGBE Likokoa
 Mlle GOLOB Isabelle
 Mme GOUALA Lidia, née ANNICETTE
 Mlle GUERNI Zaria
 Mme GUILLEVIC Martine
 M. ISABEL Philippe
 Mme ISIRAVEN Deborah, née OMODUDU
 Mlle JAUFFRET Betty
 Mlle JOX Emilienne
 M. JULE Jean-Marc
 M. KHAIRI El Borkadi Jamal
 M. KHAROUZ Abdelmounaim
 Mme KOUYATE Hawa, née SOW
 Mme LACROSSE Nadine
 Mlle LAHELY Marie
 M. LAQUES Sid Ali
 M. LAUVERNAY Pierre
 Mlle LECLERCQ Valérie
 Mme LETHOREY Fleur, née ETOGA NDJE
 Mlle LIMER Rosita
 M. LUPO Romuald
 M. MAGASSA Segá
 Mme MANSOUR Atyet, née ZAIM EL ALAOU
 Mme MASSAMBA Amlan, née GOURO
 Mlle MELICINE Sandrine
 Mlle MENDY Clara
 Mlle MUFI Irma
 Mme NOBIME Adeline, née NOBIME AGBO
 M. NORVAL Olivier
 Mme ONEPHANDARA Ngoc-Lan, née NGUYEN
 M. ORGERIT Peter
 Mme POLIAH Sardha, née RAJANAH
 Mlle POUGIN Karine
 Mme QUIMPert Yannick, née RABOTEUR
 M. REODA May-Mbaye
 M. SERANTOVIC Peter
 Mme SIMON Jacqueline, née MIKHAIL-MOKDESSI
 Mlle SYLVANISE Lucie
 M. TEIXEIRA Valentin
 Mlle TORVAL Marie-Laurence
 M. TRAN Van Tho
 Mme VANDERHAEGEN Elise, née HANQUIER
 Mme VERT-PRE Zora, née MEZRARA
 Mlle VLUGGENS Valérie
 Mme ZAMOUM Djazira.

Liste arrêtée à 68 candidats.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

Le Sous-Directeur des Ressources

Patrick GEOFFRAY

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre d'inscription du concours sur titres d'infirmier ouvert le 1^{er} octobre 2007.

Liste par ordre alphabétique des candidats :

M. ALLONGO Alexandre
 Mlle ALOSSERY Véronique
 Mme AMRANE Wourra, née CHEURFA
 Mlle BAUDOIN Myriam
 M. CISSE Mamadou
 Mme COURPRON Sylvie, née DUPRE
 Mlle DIKAMONA Marcelle
 Mlle FRANCILLETTE Edmonde
 M. HENRY Gérard
 Mme LANDOU Sofiyatou, née ADJIBOLA
 Mme LEBRUN Claudine, née GERARD
 Mme MARINE Evelyne, née ANTIME
 Mme NEMILI-CHIBANI Rachida, née ILES
 Mlle PITTA Marie-Hélène
 Mme POULARD Hélène, née PLUMASSEAU
 Mme RAPSODE Laurence, née CACCLIN
 Mme SEIDE Marie, née DENOSE
 Mme SUKHO Nadine, née KOUKOU
 Mme TARDY Marie-Claire
 Mme TORO Sylvie, née ROMONT
 Mlle VIVET Lucie.

Liste arrêtée à 21 candidats.

Fait à Paris, le 16 octobre 2007

Le Sous-Directeur des Ressources

Patrick GEOFFRAY

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre des inscriptions du concours externe d'adjoind administratif 1^{re} classe ouvert le 26 juillet 2007.

Liste par ordre alphabétique des candidats :

Mlle ABDALLAH Faridat
 M. ABDERRAHIM David
 M. ABDI Yacine
 Mlle ABELLI Marie-Antoinette
 M. ABILLOUCH Rachid
 Mme ACHI Nassima, née ABBADI
 Mlle ADAM Agnès
 Mlle ADJI Marie Laure
 Mlle ADONIS DOROTHIE Guylaine
 Mlle AFIA Nadia
 Mme AGALLA Véronique
 Mme AGAR Ratiba, née HADDAD
 Mlle AGBO TOGLOSSOU Chantal Edwige
 M. AHMED Quatro
 Mlle AIT RAMDANE Patricia
 M. AKOUEHOU AITON Yann
 Mlle ALEM Sabrina
 Mme ALI MOUSSA Sabrina, née DAID
 M. ALOUGAY Ali
 M. AMARI Nordine
 Mlle AMERAN Leila

Mlle AMIENS Rébecca Sarah
Mlle AMOUZOU GLIKRA Esther Déborah
Mme ANDRE Claire, née SYRVEL
Mlle ANDRE Estelle Céline
Mme ANDRE FRANCE Lise Marie, née FORSTIN
Mlle ANDRE Gaëlle
Mlle ANDRIAMANAMPISOA Danièle
Mlle ANGELY Aurélie
Mlle ANNIN Sabrina
Mme ANTIFORA Amandine Charlotte, née LE BRUN
Mme ANYOUTOULOU Endomba Dany
Mme AOUCHECHE Nadia, née ROUIZI
Mlle ARTAXE Judith
M. ASMAA Jebar
M. ASMAA Nassim
Mlle ASSE Evelyne-Agathe
Mme ASSEU Marianne, née KARAMOKO
Mlle ATLAN Alexandra
Mme ATTIG Yousra, née LAYOUNI
Mlle AUBRY Florence
Mlle AUGUSTIN Marie Roselande
M. AURIER Jean-Philippe
M. AVODO Justin
Mlle AVOGNAN Ama Kristell Victoria
Mme AVOGNAN Ségolène Lucie Cécile, née VOGT
Mlle AYAMANA Caroline
Mlle AYARI Sonia
M. AZEROT Steve Nestor Therry
Mlle BABEL-COUMANBO Sylviane
Mme BABELLAT KAYI Miss Francelle Ibongha, née APOYOLO
Mme BACAR Fatima, née MOEGNE M CHINOA
Mlle BAHMANI Hijra
Mlle BAILLEHACHE Elodie Sophie
M. BAKITEKINI Serges Alain
Mlle BALACKER Maryline
M. BALLON Jean-Pierre
Mlle BALLONAD Céline
M. BARALE Laurent Gilbert
Mlle BARAN Delphine
M. BARANGER Florian
Mlle BARBE Hélène Yolane Geneviève
Mme BARBE Sophie, née RANDIMBIARISON
Mlle BARBERINO Caroline
M. BARET Yannick
Mlle BARLAGNE Claudine
Mlle BARRELET Marie-Florence
Mme BASSONG Anne, née NGO BASSONG
Mlle BASTARAUD Joséphine
M. BASTIAN Adrien
M. BAUDOIN Mario Sylvain
M. BEAULIEU Teddy Eric Grégory
M. BEAUREGARD David
M. BEAUSIR Karl
M. BEDDIAR Habib
M. BEDU Jean-Pierre

Mlle BELAHOUEL Yamina
Mlle BELAMRI Zouina
M. BELHASSAIN Nourredine
Mme BELHASSEN Sylvie, née BUGA
Mlle BELHOUT Heba
Mme BELHUMEUR Sylvie, née VANDAMME
Mme BELKADI Virginie, née DELHAYE
Mme BELLAMY Mireille Jeanne Françoise, née CIABATTINI
Mlle BELLONI Mathilde
M. BELZ Morgan
M. BEN Rachid Abderahim
Mlle BENADDA Malika
Mme BENAMRAOUI Hakima, née BOULAKHLAS
Mme BENBELLOUT Latifa, née MANSOUR
Mme BENBOUAZZA Naziha, née TEJJINI
Mlle BENCHEIKH Soraya
Mlle BENFARES Djamilia
Mlle BENMANSOUR Sorya
Mlle BENMENNI Yasmina
M. BENMILOUD Mourade
Mlle BENRACHID Fatiha
M. BERGEROT François Jacques André
Mlle BERGOZ Clotilde
M. BERNARD Jonathan Laurent
Mlle BERTIN Séverine Denise
M. BERTOT Philippe
Mlle BERTRAND Angéla
Mme BESSAH Akila, née HOCINI
Mme BETOURNE Véronique, née LABORIE
Mme BIGNON Valérie, née BIGNON
Mlle BILGHOUL Fatma
Mlle BIMBIN Samantha Sandrine
Mlle BIRAULT Caroline Pauline Marie
Mlle BLANCHARD Virginie
Mlle BOECASSE Lynda
M. BOIVINEAU Nicolas
Mme BONITA Nadie, née TROUILLEFOU
Mlle BONNAIRE Mylène
Mlle BONUS Jennifer Yasmina
Mlle BORDES Elodie
Mlle BOTTGER Manuela
Mlle BOUAJILA Lilia
Mlle BOUALAVONG Cécile
Mlle BOUAZI Hind
Mme BOUCHEFA Farida
M. BOUCHON Damien
Mlle BOUDARD Milca
Mme BOUHAMIDA Malika, née BACHAR
Mlle BOULANGE Stéphanie
M. BOUQUET Guillaume François
Mlle BOUQUETY Manuela Marie
M. BOURACHOT Christophe
M. BOURAFA Abdelkrim
Mlle BOUSSEFA Imanne
Mlle BOUTET Marine
Mlle BOUTOUTA Saida

Mlle BOUVIER Audrey Rosemary Danielle
Mme BOUZIANI Touria, née ABED
Mlle BRABEZ Zahia
Mlle BRAGA Alice
M. BRETON Sylvain Xavier Antoine
Mlle BRIGANT Cécile Cindie
M. BRILLOUET Frédéric
Mme BROSE Mélanie, née BARON
Mme BRUN Maya, née DABBAGH
Mlle BUCHLE Agnès
M. BUN Christophe
Mlle BUONOMANO Frédérique
M. CABANES Florian Jean Claude
Mlle CABANES Hélène Marie Gabrielle
M. CABANTOUS Sébastien André René
Mlle CABRION Gilberte
Mlle CAILLEAUD Barbara
Mlle CALENDRIER Jocelyne
M. CALVEZ Denis
M. CAMARA Hamidou
Mlle CAMARA Kariata
Mme CANCHON Ghislaine Corinne, née TALIERCIO
Mlle CAPELOTAR Aurélie
M. CAPOCCI Michel
Mlle CARMEL Régine
Mlle CARON Nathalie
Mme CAROTINE NICAISE Odette, née NAMILOS
Mlle CARPHASIE Sandra
M. CARRE Benoît Romain
M. CARTESSE Jean-Louis
Mme CARVALHO Marie Jeanne Augustine
Mme CATHERINE Martine, née PANZANI
M. CAVET Cédric
M. CECCHIN Bruno Marc Philippe
Mme CEDILE Bozena, née SCHAAL
Mlle CHAGNE Marion
Mlle CHAILLOU Nadège
M. CHALABI Karim
Mlle CHAMPROUX Véronique Françoise Yannick
Mlle CHAPRON Florence
Mlle CHARLES Nicolas Danielle Marie Dominique
M. CHARRIER Xavier
M. CHATZITZIVAS Gabriel
Mlle CHEREL Nelly
Mme CHEVALIER Brigitte Sylvie
Mme CHEVALLIER Virginie, née CHEVALLIER
Mlle CHEVRIER Aude
Mlle CHIPAN Carine Angèle Valérie
Mlle CHOUGUI Latifa
Mlle CHUON Rethary
M. CIOBANU Alexandre
M. CISINSKI Fabrice Eric
Mlle CITADELLE Myriann
Mlle CLEACH Agnès
Mlle CLEACH Sandrine
Mlle CLEVENOT Nathalie

Mme COCHIN Dominique Michelle Danielle, née FALKOWSKI
Mlle COINTRE Hélène Caroline
Mlle COINTRE Laura
M. COLINEAU Wenceslas
Mlle COMPPER Marie Laure
Mlle COMTE Agnès
Mlle CORAN Marthe
Mme COTTIN Valérie Huguette Roberte
Mme COUCHET Anne Marie Camille, née CADARS
M. COUTARD Nicolas Yves
Mlle CREMOUX Sibylle
Mme CROIXER Jeanne Lucienne Françoise, née BOURDAA
Mlle CUEILLE Patricia Marie
Mlle CYLLA Anne
M. D ALEXIS Thomas
Mlle D ULISSE Cathia
Mlle DA ROCHA Magali
Mme DABACHIL Malika, née BILGHOUL
M. DACHE Romaric
Mme DACLINAT Corrine, née AUGUSTINE
Mlle DAHMANE Nadia
M. DAMHET Yoan
Mme DAMIEN Ango Elvire, née MENSAH
M. DAMIM Hachim
M. DAN Cristache
M. DANGLADES Charles
Mme DANINTHE Liliane Patricia, née RILCY
Mme DAOUDI Saliha, née AGGOUNE
Mlle DARNAL Anaïs
Mme DAUDRE Maryse, née AUTHIER
Mlle DAUM Angélique
Mlle DAUMAIL Elodie
M. DAVOUT Fabrice Philippe Alain
Mlle DE PERCIN Sylvie
Mlle DEBELLEMANIERE Delphine Monique Catherine
Mme DEBENNE Georgina
Mlle DEBERGUE Sabrina
Mme DEBOULLE Diana, née JERMIDI
Mlle DECIME Marie Claude
Mme DECLERCK Hélène, née SEVILLA
M. DEDENIS Fabrice
Mme DEHAEZE Anita, née DEBACKER
M. DEJEAN Jérôme
Mlle DEL BON Anicée Karine
Mlle DELANNON Yacine
Mlle DELESPIERRE Amandine
Mme DELIN Giselaine Gilberte, née JOACHIM
Mlle DELVEAU Marie-Anne
M. DELVERT Sébastien
Mlle DENHEZ Laetitia
Mlle DENOUX Christine
Mlle DESBOIS Martine
M. DESBORDES Jean Baptiste
Mlle DESHAYES Audrey Antoinette Pierrette
M. DESHAYES Mathieu
Mme DESIR Clotilde, née COUCHY

Mlle DESPLANCHES Virginie Estelle
Mlle DESSEIGNE Pauline
M. DEVERNOIS Arnaud
Mlle DHANPAUL Marie
Mme DHIFALLAH Sondes, née BENREJEB
Mlle DIALLO Ganciri
M. DIALLO Salif
Mme DIF Djamila, née DIF
M. DIKOUS Augustin
Mlle DIOMI LUGUNU Anne
M. DJOUMOI Adam
Mme DOBOSSOU AKIFOWOROLA, née BADOU
Mme DOMESOR Marie Daisy, née GASPARD
Mlle DONMEZ Sundus
Mme DONNET Josiane
Mlle DOROSZZLAI Alexandra Judith Yse
M. DOS SANTOS LOPES Lee Van
Mlle DOUARED Cynthia Françoise
Mlle DOUILLARD Déborah
Mme DOUMBE LOBE Andréenne, née TCHATAT DJAPOM
M. DOURDET Boris
M. DRAUX Alexandre
Mme DRIDI Laila, née BALI
Mlle DRUTINUS Katia
Mlle DRYMON Christine
Mme DUBOIS Sylvie, née LEFEUVRE
M. DUBOIS Thierry Guy Louis
Mlle DUCHESNE Aurore
Mlle DUCLOY Delphine
Mlle DUFAG Marie
Mme DUFRENE Renata, née RZEPECKA
Mme DUHAMEL Patricia
Mlle DULIO Marguerite
M. DUMONT Philippe
M. DUPONT Georges Marcel
M. DUPONT Michael Philippe
Mlle DURAND Emeline
Mlle DUREUIL Audrey
Mme DUTERNE Chantal
M. DUVALLE Pascal
M. EL AMRAOUI Tarek
Mlle EL BOUCHIKHI Hadija
Mlle EL MAZIANI Tamimount
Mme ELABDI Bouchra
Mlle ELDIN Pascale
M. ELIS Benoît
Mme ELISABETH Sandra, née VASSAUX
Mlle EMARD Marie Virginie
Mlle ESSAIDI Leila
Mlle EYENI Zita
M. FABIE Cyril
M. FANTOKI Lahcen
M. FAUSTHER Aristide
Mlle FEDOR Béatrice
M. FELIS Nicolas Jérôme
M. FELIX Emmanuel
Mme FERREIRA Régine Claudie, née BOUCHET
Mlle FETTEAU Kitty
Mlle FILDARD Gaëlle Carine
Mlle FLANDRINA Florence
Mlle FLERIAG Anna Pamela
Mlle FOFANA Maimouna
Mlle FORSTIN Silla
M. FOUERTE Roland
Mlle FOUILLE Sandrine
Mme FOURMY Domonique, née BOUTET
Mme FOURNIER Stéphanie Anna Marie
Mlle FRANCIQUE Marie Guerline
M. FRANCLIN Ludwig
Mlle FRIART Elise
Mlle FRONTON Josèphe
M. FULCON Christian
Mme GADIO Hawa, née GADIO
M. GALLOULA David
M. GARCIA Frédéric
Mlle GASSONGO Magalie
Mme GATTA Isabelle Hélène Christine, née BOMBONY
M. GAUDET Benjamin Lucien
Mlle GAUTIEZ Magalie
Mlle GELINAUD Emanuelle
Mme GENNAI BOUREAU Elisabeth
M. GENTIL Jocelyn
Mme GENTIL Peggy, née TAFNA
M. GERGON Franck
Mlle GILLE Angélique
Mlle GINER Magali
Mlle GLOVERT Marie Julie
Mlle GNABO Monique
Mlle GNAO Ange Mireille Koudouo
M. GNOMBLESSON Anselme
M. GNQUI Béranger
Mme GOBIN RESHMA Devi, née SEECHUNDER
Mlle GOMBA Danielle
M. GOMONT Frédéric
M. GONDO-SIA Roland
Mlle GORET Vanessa
M. GOUJA Abdelkarim
Mme GOUJA Jocelyne, née PAVIE
Mlle GOUJON Patricia Nadia
Mlle GOUJON Sophie Thérèse Marie
M. GOUNDIAM Birante
Mme GOUNDIAM Mounina, née SY
Mme GOUPIL Mirana Alisoa, née RABEHARIMANANA
Mme GRISOLI Letizia
Mme GROS Carin, née GRANDA
Mlle GUERIANE Fatiha
Mlle GUERRINI Françoise
Mme GUEUDRY Laurence, née DIRVANG
Mlle GUICHAOUA Sylvie Marie
Mlle GUICHERON Juliette
Mme GUILLERMIC Nathalie, née DURAND
M. GUILLOCHIN Christophe

Mlle GUSTARIMAC Diana
Mme HABBAZ Nathalie, née Corplet
Mlle HAJA Fatima
M. HALIMI Jeremy
M. HAMIDI Rouzbeh
Mme HAMLIL Victorine, née BONDOL
M. HANNE Olivier
Mlle HAUDRY Joëlle
Mlle HAUSTANT Ursula
Mlle HEMARD Kelly
Mme HEMON Eliane
M. HENN Rachid
M. HENOUDA Yacine
Mme HENRY Nadia, née OUERGLI
Mlle HENTATI Houda
M. HEQUET Nicolas
Mlle HERON Romaine
Mme HIMED Jasmine Djouher, née HIMED
Mlle HONGA Sandrine
Mme HOUAOUI Nadia, née BOURI
Mlle HUBER Geneviève
Mlle IBOGNI Boutamba Marie Blandine
Mme IFERSEN Nora, née BENSADOUNE
Mlle INGLEBERT Marie-Hélène
Mme IRRIBAREN Sophie, née JUNKERE
Mme ISLAM Hadidja, née M ZE
Mlle JABOT Sabrina
M. JASON Nicolas
M. JEAN FERDINAND Serge
Mme JEAN BAPTISTE Sabrina, née LOUPEC
Mlle JEGO Béatrice Sergine Bernadette
Mme JENDOUBI Christelle Sandrine Agnès, née MASKER
Mme JNO-ROSE Adèle
Mme JOHNMICHAEL Sharmila, née GABRIEL MAXIMIAN
BERNARD
Mme JOHNSON Nicole Française Ayelegan, née QUAYE
Mme JONNEAUX Dominique, née GIRARD
M. JONSTOMP Patrick
Mlle JORET Emmanuelle
Mlle JOSEPH Nathalie Simplicie
Mlle JOSTOMP Rosy
Mme JUIGNER Venus, née GOMBA
Mlle JULAN Dorothy
Mlle JUPITER Aude
Mme KABOUH Pascale Rolande, née AGEE
Mme KADA Touati Alexandra, née LONGUEMARD
Mlle KALOGA Memouna
M. KAMARA Moussa
M. KANDJI Souaybou
Mme KAOUTAR Ferouze
Mlle KAWECKI Muriel
M. KEBE Mahamadou
M. KHALIL Pascal Nabil Luc
Mme KHEM Christelle, née GEOFFROY
Mlle KONAN Madelaine
M. KONARE Daouda

M. KONATE Tidiane
Mlle KONG Annie
Mlle KOUAS Laila
Mme KPATINVOH Elodie Megnisse, née BONON
Mme KPAZAI Thérèse, née AFFAINIE
Mlle KUCUK Yasmine
M. LACLEF Lucien Ulrich
Mlle LACOMBE Aurélie
Mlle LAFON Laurence
Mlle LAHMAR Sarah
Mme LAINE Hélène
Mlle LAKHDARI Nacera
M. LAM Stéphane
M. LAMBIN Gilles
M. LAMBLIN Yves
M. LAMOUR Christophe Hervé
Mlle LANCLUME Karine
Mme LANDAIS Céline, née DEVARD
Mlle LANDRE Luciana Sylvie
Mlle LANGAIN Stéphanie
Mlle LAPALME Anne Marie Xavière
Mlle LARABA Balkis
Mlle LAROCHELLE Lucrèce
M. LASAUSSE Frédéric François Georges
Mme LASISI Rachel
M. LASSAUX Jean Yves Michel
M. LAUGA Régis
M. LAUPRETRE Remy
Mme LAURENT Louise Raphaella
M. LAVALOU Alain René Joseph
Mlle LE BAIL Anne Yvette Marie
M. LE BRUN Mathieu Claude Pierrick
Mme LE MINH Thi Thanh Nga, née LE
Mlle LE PLEUX Laurianne Eliane
Mlle LE SAUX Michelle
Mlle LE VAVASSEUR Marine Marie
M. LEANORE Anatole
Mlle LEBAS Séverine
M. LECHARPENTIER Lionel
Mlle LEFEBURE BEN MOHAMED Nadia
M. LEGARES Grégory Cédric
Mlle LEGRAND Aurélie Renée Laure
Mlle LEGRAVE Séverine Louise
M. LELGOUALCH Lionel
Mme LELL Dominique, née ROUSSEL
Mme LEMAIRE Liliane Brigitte, née AMIAULT
Mme LEMEREUR Angheliki, née VARELAKI
Mlle LEMEUNIER Isabelle Nadège
Mme LEMOINE Sabine Eva Corinne
Mlle LENOIR Laurence
Mlle LERMA Sandrine
M. LESSARD Olivier
Mlle LETALLIEUR Corinne
M. LIARD Philippe
Mme LILONG Rosy Flora, née OLLIVIER
Mlle LIVOURY Caroline

M. LOBEAU David Michael
M. LOGLISCI Angelo
Mlle LOISEL Tukin
Mlle LOPES Ferreira Vera Lucia
Mlle LOPES Marques Ana Maria
Mlle LOQUET Marie-Claude
Mlle LORCET Julie
Mme LOREAL Nadine, née ROBIN
Mme LORQUIN Mylène, née MABAB
M. LOUIS Olivier
Mlle LOUIS JOSEPH Véronique Lise Barbara
M. LOUIS-MICHEL Rémi
Mme LOUISON Francette, née PIVERT
M. LOUVEL Hervé
Mlle LUBAISHA Nyota Jocelyne
Mlle LUCE Murielle Catherine
Mlle LY Louise
Mme M TOUMO Nathalie Anna Chimène
Mlle M'BAE Soibrata
Mme MACE Sylvie, née HEMON
Mlle MACY Caroline Julia
Mlle MAGNE Aurélie Céline
M. MAHAMOUD Ismaël
Mme MAKONGO Patricia, née PECK
M. MALAHEL Bruno Donald
M. MALAYANDY Willy
Mlle MALKI Karima
Mlle MALKI Samira
Mlle MAQUIABA Tania
Mlle MARCELLIN Sandrine Gratienne
M. MARCHE Benoît Xavier Patrick
Mlle MARCQ Mélanie
Mlle MARIE Sandrine Françoise Jeannine
Mme MARQUES Nathalie, née DIAS
Mme MARTINS Marjorie Stéphanie Françoise, née
DRAHON
Mme MASER Dominique, née FULGINI
Mlle MATOU Jessy
Mme MATOUG Tania, née HACENE
Mlle MAY Michelle
M. MAYOLLE Nicolas Arnaud Didier
Mlle MAZARIN Elodie
Mlle MAZOUZ Nora
M. MBONGO David
Mlle MEHALA Cephora
Mme MELASSE Nathalie
Mme MERAT Jeanis, née GUAMS
Mme MERIAUX Karine, née IMBERT
M. MESSAOUD Nabil
Mme MESSIS Nadia, née MESSIS
M. METRO Laurent
M. MHADJIRI Mohamed
Mlle MI-POUDOU Léandre
M. MILAN Abdoulkarim
M. MIRE Stéphane
Mme MOHAMED Abiboulla Havabiby, née MOUHAMED

Mlle MOLINARI Sandrine
Mme MONGIN Gustinia Marie, née DOLIUM
Mlle MONGIN Sonia
Mlle MONT Nathalie
Mlle MONTARIOL Amandine
Mlle MONTOUT Vaimatarii
Mme MOREL Marie Georges
Mlle MORIN Céline
Mlle MORVANY Carine Cécilia
Mlle MORVANY Lise Clarisse
Mlle MOULIN Manuella Valérie
Mlle MOULIN Manuelle
M. MOUNGABI-MANKISSA François
Mme MOUTIER Monique
Mme MPASSI-SAMBA Pelaido, née LOUFOUKOU
Mme MPOYI Marie Cécile, née FOLTIER
Mlle MROZEK Perrine
Mlle MZE Halima
Mlle N'TANDO Prescilla
Mme NAGES Agnès, née KOMLA-SOUKHA
Mlle NARSOO Marie
Mme NDAO Sora, née SARR
Mlle NDIAYE MAIMOUNA Yaya
M. NDONG Cheikh Talibouya
Mlle NEHALKHAN Fatmabi
Mlle NEKHILI Zahoua
Mlle NESME Christine Monique Claude
M. NGOMA MFOUNDOU Vines
M. NGUYEN Jean
M. NICOLAS Yannick Sylvain
Mlle NIKOLIC Aude Angèle
Mlle NOAISSEH Malak
Mlle NOEL Cathia Joséphine
M. NOIR Frédéric
Mme NORMANT Frédérique
Mme NYAWESA Mombong, née LUMBALA
Mme NYOUMA Anne, née NGO NONGA
M. ODDOZ Ludovic Jean Philippe
Mme ODLUM Fraddine, née ODLUM
Mlle ODZOCKI Michèle
M. OLYMPIO Francisco
Mme OMANI Bénédicte Emmanuelle, née ROUGIER
M. ORVAIN Julien
Mlle OUAHAB Fatma
M. OUAKSEL Nacer
M. OUBAKI Azziz
Mme OUBERREZ Dounya, née LOUAHI
M. OULD Alioune Kamal
M. OULDI Said Daniel
M. OULED-DIAF Franck
M. OULKACI Farid
M. OUMMAAMAR Chafaa
Mlle OURABAH Sakina
Mlle OUTOURI Nassabia
Mlle PAISLEY Christine
Mlle PANCARTE Kelly

Mlle PARIS Adélaïde
 Mlle PARMANUM Anielle
 Mlle PASCAL Audrey
 Mlle PAUVREAU Sophie
 M. PEDANOU Kodjo
 M. PENNES Romain Léo Mikael
 Mlle PENNETIER Delphine
 Mlle PENTHER Hélène
 M. PERGEAUX Joël François Elie
 M. PERICAUD Laurent
 Mlle PERY Ariane
 Mme PETRIS Sandrine Peggy, née VELASQUES
 M. PETRUS Joseph
 Mme PHELIPPEAU Annick Jacqueline Andrée
 Mme PHILIPPE Marine Rose Henriette, née DELAUNAY
 Mme PHILIPPON Aissata, née TOURE
 M. PHONGPRASANSACK Nguyen Dan
 Mlle PIGEON Laetitia Catherine Nathalie
 Mlle PIGEON Leslie
 M. PIRIOU Arnaud Mickael
 Mlle PITARD Aurélie Marcelle Paulette
 Mlle PLANCHAIS Clémentine
 Mme POIRIER Kheira, née AZZOUZI
 Mme POIROT Christine
 Mlle POMMIER Martine
 Mlle POMMIER Nicole
 Mlle PONTALBA Emmanuelle Marie Raïssa
 Mme PORTELLA Christelle, née GHENDA
 Mlle POSA Nicole
 M. POULAIN Nicolas
 Mlle PRADEL Cécile
 Mlle PREIRA Geneviève Annie
 M. PRIMAT Christian
 M. PRINGARBE Frédéric
 Mlle PRISSET Anne Charlotte
 Mlle QUADOUR Christina
 M. QUIONQUION Yoann
 Mlle RABAH Rime
 M. RABBE Thierry Gilles Marcel
 Mme RABENOEL Sandra, née SAMISON
 Mlle RACHEL Prisca Gaëlle
 Mme RADEAU Jacqueline, née MARJNOVIC
 Mlle RAHARINIRINA Julia
 Mme RAHMOUNI Rébecca
 M. RAJAOFETRA Rejo
 Mme RAJAOHARIMANANA Ando Nicole, née
 RAHARIJAONA
 Mme RAKOTOMALALA Gabrielle Valery, née
 RASOLOFIAKARANA
 M. RAKOTOMALALA Malanjaona
 M. RAKOTOMALALA Rija Delijoana Herimiaina
 Mme RAKOTONDRAFARA Voizy, née RASOANAMARY
 M. RAKOTOZAFY Hary Velo Herinavalona
 Mlle RAMADA Pinto Simone
 Mlle RAOUL Laetitia
 Mlle RAPON Audrey

Mlle RAUMEL Julie Gladys
 Mme RAVOROMBATO Niary, née RAMELIARISOA
 Mlle REBAA Samiha
 M. REFFAD Lahcene
 M. REHABI Stéphane
 Mlle REMAN Jennifer
 Mlle REMIR Régine Rodrigue
 Mme RETOUR Fritz Nadia
 Mlle RETOUR Sonia
 Mlle RHINAN Gladys
 M. RIBEIRO Anthony
 M. RIBEIRO Mickael
 Mlle RIBEIRO Cabral Maria José
 Mme RIBOT Fabienne Marie
 Mlle RISAL Sabrina
 Mlle RISED Mylène
 Mlle RIVIERE Marie
 M. ROBERT Philippe André
 Mlle ROBERT Séverine
 Mme ROBERT Wahiba, née LAHCENE
 Mlle ROBILLARD Angélique
 Mlle RODRIGUES Christine
 M. RODRIGUES Pascal
 Mlle ROGERS Patricia Denise
 Mlle ROGERS Sandrine Leone
 Mlle ROGIER Sabrina
 Mlle ROMELLE Marie Etienne Adriana
 Mlle ROQUAIN Marue-Neige
 N.
 Mlle ROULAN Cécile Ginette Eugénie
 M. ROUSSEAU Guy Marc
 Mlle ROUSSELET Sovann
 M. ROYER Guillaume
 Mlle RUBIO Tatiana Bella Odette
 Mlle RUFFE Leslie Messina Marie
 Mlle RUSTIER Nadiège
 Mme RYCKEMBUSCH Jocelyne Denise
 Mlle SAAD Fatima
 Mlle SAAD Ouafa
 Mlle SAADI Alexandra Lydia
 M. SAADI Mahamoud
 Mlle SABBAAH Ruth
 M. SABORIN Vincent Bruno Maurice
 M. SADOUKI Mohamed
 Mlle SAGANOGO Alyma
 M. SAHEB Hassene
 Mlle SAINT Louis Charles
 M. SAKHO Mamadou
 M. SALENC Thomas Michel
 M. SALENG Nicolas
 Mlle SALL Kardiatou
 Mlle SANSONE Stéphanie
 M. SAPPEI Bernard
 Mme SARR Sarata, née SY
 M. SASSETTI Fabien
 Mme SAYAH Hinda, née DJELASSI

Mlle SCARMEL Marie
 Mme SCHENIN-KING Nelly
 Mlle SCHENIN-KING Vanessa
 Mlle SCHMITT Milouda Marilyn
 Mlle SECO Mateus Esméralda Maria
 M. SEME Aime Sylvestre
 M. SEMEL Jérôme Thierry François
 Mlle SENCEE Manuella Angèle
 Mlle SERANDOUR Blandine Elodie Danielle
 Mlle SERVIUS Daisy
 Mlle SERVIUS Myriane
 Mlle SEVELE Odile Saturnise
 Mme SILALLI Sophie, née BLANCHARD
 Mme SIRE Evelyne Danielle
 Mme SLIMANI Isabelle, née DELBAERE
 Mlle SMOCK Chantal Christiane
 Mlle SOMMIER Caroline Emeline
 M. SOUFFLET Jean-Paul
 Mlle SOULOUMIAC Emile
 M. SOUSSAN Avy
 M. SOW Boubacar
 Mlle SOW Ndieme
 Mlle STANISLAS Stansgy Arsène Marie
 M. STAUB Christophe
 Mme STEPHAN Malika, née KOUROUGHILI
 Mlle STOLARSKI Carole Valérie
 M. SUACOT Nicolas
 Mlle SUBIJUS Fabiola
 Mme SYED Hanifa, née IZEBATENE
 Mme SYLLA Aissatou
 M. SYLLA Yacine
 Mlle TABAR Valérie
 Mme TAGNAN Kavroubi Catherine, née YARO
 Mme TAMAKO Nanci, née MBUNGA
 Mme TAMBIDORE Coujaly, née BOYOT
 Mlle TANDA Natacha
 Mlle TANG Annie
 Mme TARMOUL Linda, née HAMEL
 Mlle TAULIAUT Rose-Line
 Mlle TCHEYILA Benazo Mireille
 Mlle TCHEYILA Linda
 Mme TEBANI Isabelle, née BUQUET
 Mme TEL Magaly, née GERAN
 Mme TERUEL Saholy, née RAMIALISON
 Mlle THERESE Corinne
 M. THERET Fabrice
 Mlle THIRION Sandy
 Mlle THOMAS Anne Laure Marie
 Mlle THUEUX Ingrid
 Mme TIDEI Evelyne Alice, née BOULEY
 M. TOKAR Michel-Jacques
 M. TONDE Adama
 Mme TONDE Habibou
 M. TOOVI Emmanuel
 M. TORRENT Guillaume Jacques
 Mlle TOUFFAIL Anrabi

Mme TOURE N'Diaye, née YATERA
 M. TOURON Francis
 Mlle TOUZE Angélique
 Mlle TRANCHET Aurélie
 Mlle TRAORE Fanta
 Mlle TRAORE Maimouna
 M. TRAORE Seydou
 Mme TSENG Laurence Sophie, née RIVAT
 Mlle TSOUMBOU Bakama Laetitia
 Mme TUGRUL Nathalie, née IMRE
 Mlle TUTOU Magali Elisabeth
 M. ULLAH Atif
 M. VALETTE Benjamin
 Mlle VALGAIRE Marie Louise Isidore
 M. VAN Den Broucke Mathias
 M. VANGO Didier Gérald
 Mlle VANVILLIERS Caroline
 Mlle VARIN Delphine
 Mlle VAUBON Tressy
 Mlle VAYABOURY Sophie Marie Laure
 Mme VEDERE Mylene Laetitia, née DEMARBAIX
 Mme VERDIER Monique, née MUBENGA
 M. VERLEYEN Bruno
 Mme VERMESSE Angélique, née HELVIN
 M. VIGNEAU Pascal
 Mme VIKIC Laetitia, née ABOUQUIR
 Mlle VILLENEUVE Murielle Arsène
 Mme VINCENT Halimabivi, née SULTAN
 Mlle VOLTINE Valérie Fortunée
 Mlle VU DINH Valérie
 Mlle WALDUNG Laetitia
 Mme WANNER Julie, née WANNER
 Mlle WAURZYNIAC Nathalie Michelle
 M. YANN Ludovic
 Mlle YILMAZ Emilie
 Mlle YOUNES Rahma
 Mlle YOUSFI Rahima
 Mme ZAKRANI Samira, née BEN RACHID
 Mlle ZARIOUH Farida
 Mlle ZEBINA Muriel
 Mlle ZERKOUNE Malika
 Mlle ZOSOR Frédérique.
 Liste arrêtée à 786 candidats.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

Le Sous-Directeur des Ressources

Patrick GEOFFRAY

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre des inscriptions du concours interne d'adjoint administratif 1^{re} classe ouvert le 26 juillet 2007.

Liste par ordre alphabétique des candidats :

M. AANGUER Mohamed
 M. ABBAS Hocine
 Mme ARAUJO Céline, née DOS SANTOS MARTINS
 Mlle ARICAT Dominique
 Mme AUGER Christine

M. BARANDE Cyrille Pierre
Mme BARILLOT-MYRTIL Claudine, née MITEL
Mme BEKKOUCHE Ammara
Mme BELIA Camille
Mlle BENAMER Horya
Mme BENHAOUZI Rachida, née ROUABHI
Mlle BEROUAG Karima
M. BERTIN Hugault Gildas
Mme BOBI Joselyne Marie
Mme BOUHADJILA Leila, née AKNOUCHE
Mme BOUHOURS Marie
M. BOUILLANNE Frédéric François
Mlle BOYER Marie-Thérèse
Mme BROQUIN Carine Marcelle, née BOURGEUIL
Mlle CASTEJURRY Agnès Suzanne
Mme CAUVER Valérie, née DAMERVAL
Mlle CETOUT Audrey Catherine
M. CHALUS Franck
Mme CHARLES-JOSEPH Marie-Gabrielle, née CRATER
Mme CHRISTOPHE Rachelle, née BERVIN
Mlle CLAIRE Cynthia
Mme CLICHY Ginette, née CLICHY
Mlle COME Angélique Sabrina
Mlle CONTOUT Agnès
Mlle CONTOUT Gina
Mlle COUILFORT Letitia
Mme DELTA Véronique, née DELTA
Mme DELYON Delly
Mme DIKOUME Sylvie, née BOO
Mlle DUCHEVEU Agnès
Mme EL KOURAYCHI JALILA, née CHAHED
Mme FAILLON Marie Christine
Mme FERNANDES Sandra, née PEREIRA
M. FONROSE Jocelyn
Mme GALLE Blanche Bernadette, née CONDOTTA
Mlle GNENEGBE Likokoa
Mlle GOERNI Zakia
Mme GOUALA Lidia, née ANNICETTE
Mme GOURA Marie Rachel, née MBOUTA THOUASSA
M. GRAN Gbakre
Mme GUILLEVIC Martine Yvonne
Mme GUYON Malgorzata Bozena, née FELISZEK
M. HAZIRAJ David
Mme HUYNH Trinh Thi Phu Hoa
Mme IMBONY Marie Claude
Mlle JABOT Marie Cécile Modeste
Mlle JAUFFRET Betty Henriette
M. JULE Jean Marc Yvon Claude
Mlle KHDJA Meriem Sabrina
Mme KHOLER Svetlana, née TEMEREVA
Mlle KOUADIO Aounle Pelagie
Mlle LACAZETTE Sophie Bernadine
Mme LACROSSE Nadine, née LACROSSE
Mlle LAHELY Marie
Mlle LAINE Rosine Huguette

M. LAOUES Sid Ali
M. LAS Romain
Mlle LE HENAFF Anita Pierrette Marcelle
Mlle LECLERCQ Valérie Chantal
Mlle LEITAO Paula Cristia
Mme LETHOREY Fleur, née ETOGA INDGE
Mlle LEVASSEUR Stéphanie Isabelle
Mlle LIMER Rosita
Mlle LODIN Andrée Nicaise
Mme MAHAMOUD Chamsani, née SAID YOUSSEF
M. MAHIOU Kamel
Mlle MARCHAL Sylvie
Mme MARZOUKI Monia, née ESSAIDI
M. MASASSA Sega
Mme MASSAMBA AMLAN Anne Juliette, née Gouro
Mme MASSIAS Elodie Claire
Mlle MELON Valérie
Mme MERLE Nathalie Florence
Mme MONNEGER Colette, née BIKISSA BIYANDJA
Mme MONNY Ndoko Esther, née DONGA
Mme MOREL Katia, née DUPIN
Mlle MOULIN Jacqueline
Mme MUFI Irma Romuald
Mme NICE Ivy
Mme NOBIME Adeline Théodora, née AGBO
M. NORVAR Olivier
M. ONGUELE Alain
M. ORGERIT Peter David
Mlle ORPEL MAGALIE Jeanne Emilienne
Mlle OSTAN Guilaine Françoise
Mlle OULD-MEZIANE Fatima
M. PALCZEWSKI Hervé
Mlle PIERRE Moise
Mme PITSCHON Sophie Anne Marie, née CROCHETET
Mme POUESSEL Pascale Claude, née MAS
Mlle POUGIN Karine
Mlle POUMAROUX Marie Paule
Mlle PRIAM Marie
Mme QUELLIER Nathalie, née LENTIN
Mme QUIMPET Yannick
Mlle ROGERS Sophie
Mlle ROUEK Myriam Jeanne
Mlle ROUSCHMEYER Armelle
Mlle SAIB Fatiha
Mme SCHWARTZ Mirella, née ELIMA
Mlle SELLAM Berthe
M. SERANTOVIC Peter
Mme SIMON Jacqueline, née MIKHAIL-MOKDESSI
Mlle SISSET Patricia Joséphe
Mlle SOTER Fabienne
Mme TAMBURRO Florence Christiane, née GIMENEZ
M. TAN Bun Kun
Mme TANG Sylvie, née NGUYEN
M. TEIXEIRA Valentin
Mme TOLEDE Jocelyne, née ROBIN
Mlle TORVAL Marie-Thérèse

Mme TOUCHARD Paulette Thérèse Aline
 Mlle URBINO Chantal
 Mlle VALERIUS Hélène
 Mme VANDERHAEGEN Elise Dominique Marguerite, née HANQUIER
 Mme VERT Pre Zora, née MEZRARA
 Mme VILCHEZ SARRION Marie
 Mlle VINCENO Isabelle
 Mlle VLUGGENS Valérie
 Mlle ZEBUT Guisette.
 Liste arrêtée à 125 candidats.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

Le Sous-Directeur des Ressources

Patrick GEOFFRAY

Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (I.I.B.R.B.S.) — Délibérations du Conseil d'Administration du mardi 23 octobre 2007.

Les délibérations prises par le Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, lors de sa séance du mardi 23 octobre 2007, sont affichées à l'Hôtel de Ville de Paris et peuvent être consultées au 8, rue Villiot, 75012 Paris, 10^e étage, Bureau 1011.

Ces délibérations portent sur les objets suivants :

Conseil :

Délibération donnant acte de la communication sur les orientations budgétaires pour l'année 2008 ;

Délibération autorisant la signature d'une convention entre le centre de gestion de la Haute-Marne et l'I.I.B.R.B.S. permettant d'adhérer au service de médecine préventive pour les agents de la circonscription Marne ;

Délibération autorisant la signature d'une convention cadre relative à l'exécution du volet « prévention des inondations » du plan Seine — projets entre l'Etat, la Région Ile-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'I.I.B.R.B.S. ;

Délibération autorisant le lancement d'un marché de conduite de l'opération de l'aménagement de la Bassée en application de l'article 6 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Bureau :

Délibération autorisant le lancement d'un marché de prestations de maintenance des systèmes de gestion centralisée des lacs-réservoirs Seine, Aube et Marne et du réseau d'alerte aux populations de ces lacs-réservoirs et de celui de Pannecière ;

Délibération autorisant le lancement d'un marché de fourniture de services de télécommunications ;

Délibération autorisant le lancement d'un marché de fourniture et de maintenance d'équipements informatiques et réseaux ;

Délibération autorisant la passation d'avenants aux marchés relatifs à la mise à jour du plan photogrammétrique et à la réalisation d'une maquette numérisée 3D évolutive ;

Délibération autorisant la passation d'une convention pluriannuelle avec le PIREN pour le financement de son programme de recherche sur le bassin de la Seine ;

Lac-réservoir Marne - Délibération autorisant le lancement d'un marché pour le confortement aval du déversoir d'extrémité du canal d'amenée Blaise ;

Lac-réservoir Marne - Délibération autorisant la cession au Syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der du terrain d'implantation du club house du Yachting club du Der, sur la commune de Sainte-Livière ;

Lac-réservoir Aube - Délibération autorisant la passation d'une convention d'occupation du domaine public de l'I.I.B.R.B.S. avec l'AAPPMA « La Belle Fario » en vue de la cession du droit de pêche sur les rives de la rivière Aube au droit du barrage en rivière ;

Lac-réservoir Seine - Délibération autorisant l'échange de terrains avec le département de l'Aube dans le cadre des rétablissements des communications liés à la construction du lac-réservoir ;

Lac-réservoir de Pannecière - Délibération autorisant la passation d'une convention d'occupation de terrain, avec la commune de Mouron-sur-Yonne, pour l'installation d'une station sirène dans le cadre du réseau d'alerte aux populations, au lieu-dit « Les grands moulins » ;

Délibération autorisant l'attribution d'une subvention à l'association Etudes urbaines dans le cadre du voyage de fin d'études des élèves de l'EIVP consacré au thème des inondations ;

Délibération autorisant la signature d'un avenant au marché 2006-516-04 lot couverture, pour la construction des locaux de la circonscription Marne ;

Lac-réservoir de Pannecière : délibération autorisant la poursuite des travaux du marché n° 2007-501 attribué à la société Freyssinet pour la remise en état du perré rive droite du pont du Mignage.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s de la Ville de Paris.

Un concours externe sur épreuves pour le recrutement de 18 élèves ingénieur(e)s de la Ville de Paris sera ouvert les 23, 24 et 25 avril 2008 dans les trois filières suivantes :

M.P. (mathématiques-physique) ;

P.C. (physique-chimie) ;

P.S.I. (physique et sciences de l'ingénieur).

La répartition de postes par filière s'établit comme suit :

M.P. : 6 ;

P.C. : 7 ;

P.S.I. : 5.

Les inscriptions et les épreuves seront communes à celles du concours externe pour le recrutement des élèves ingénieur(e)s des travaux publics de l'Etat (service de l'équipement).

Les inscriptions sont reçues du 5 décembre 2007 au 15 janvier 2008 minuit par Internet sur le site <http://www.scei-concours.org>. Lors de l'inscription, il sera fourni au (à la) candidat(e) un n° d'inscription unique et un code-signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat(e) ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le SCEI (en cas de problème, appeler le 05 62 47 33 43).

Les informations fournies par le (la) candidat(e) engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le (la) candidat(e) s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le (la) candidat(e) imprimera lui(elle)-même son dossier. Il (elle) vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet. Il (elle) pourra alors procéder à la validation de son inscription. L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran. Le (la) candidat(e) pourra, jusqu'au 15 janvier 2008, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2008.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site Internet susvisé. Les candidat(e)s qui rencontreront des difficultés pour s'inscrire par voie télématique devront prendre contact avec le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables au 01 40 81 65 91.

Après la validation définitive de son inscription, le bordereau « pièces justificatives » sera disponible sur le site internet susvisé à partir du 16 janvier 2008. Le (la) candidat(e) devra obligatoirement l'imprimer lui(elle)-même. Le (la) candidat(e) devra adresser, pour une réception au plus tard le 31 janvier 2008 (par l'intermédiaire de son lycée s'il (elle) est scolarisé(e)), le bordereau « pièces justificatives », signé accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante : Ecole Centrale Paris — SCEI — Service concours — Grande Voie des Vignes, 92295 Châtenay-Malabry Cedex.

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives exigées ne sont pas parvenues pour le 31 janvier 2008, délai de rigueur.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité bûcheron-élagueur (F/H). Modificatif. — Rappel.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité bûcheron-élagueur (F/H) sera ouvert pour 6 postes à partir du 10 mars 2008.

Les candidates doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente.

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité bûcheron-élagueur (F/H) sera ouvert pour 7 postes à partir du 10 mars 2008.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, comptant au 1^{er} janvier 2008, au moins une année de services civils.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 12 novembre au 13 décembre 2007 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 13 décembre 2007 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris (5^e).

La Ville de Paris va installer rue de Poissy, à Paris 5^e arrondissement, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le dossier d'enquête relatif au projet sera déposé à la Mairie du 5^e arrondissement, pendant huit jours consécutifs soit du 12 au 19 novembre inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeraient utiles.

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 15981.

LOCALISATION

Secrétariat Général de la Ville de Paris — Délégation Générale à l'Évènementiel et au Protocole — Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès : Métro Hôtel de Ville ou Châtelet.

NATURE DU POSTE

Titre : Assistant(e) de cérémonial.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité directe du Responsable du Bureau du Cérémonial (9 agents de catégorie A et B), et sous la supervision du Délégué Général à l'Évènementiel et au Protocole.

Attributions : organisation et conduite opérationnelle des manifestations relevant de la D.G.E.P. : Missions : Le Bureau du Cérémonial organise en liaison avec les autres Bureaux de la D.G.E.P. les manifestations à caractère protocolaire auxquelles assistent le Maire ou ses Adjoints (inaugurations, réceptions, visites officielles...). L'assistant(e) de cérémonial est plus particulièrement chargé(e) au sein de l'équipe du suivi des manifestations comportant une dimension technique importante (inaugurations nécessitant l'installation de structures conséquentes, concerts et spectacles divers...), et fait notamment le lien avec le Bureau de la Création d'Évènements et celui de l'Occupation temporaire du domaine public. Il (elle) organise et participe aux réunions préparatoires avec les services de la Ville et les organisateurs extérieurs et élabore des comptes-rendus précis. Il (elle) coordonne l'action des services municipaux concernés (génie civil, architecture, fleuristes...) et autres interlocuteurs (prestataires...). Il (elle) veille le jour même au bon déroulement de la manifestation sur place, et accompagne le cas échéant le Maire de Paris (on son représentant). Conditions particulières : Connaissances techniques et logistiques dans le domaine événementiel appréciées ; notions dans le domaine du son, de la lumière, de la vidéo ; Connaissance de l'Exécutif municipal (contacts fréquents avec les Elus et leurs cabinets) et culture générale institutionnelle ; Disponibilité certaine en raison de la tenue de manifestations le week-end, les jours fériés et en soirée.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : polyvalence, rigueur et méthode ;

N° 2 : discrétion ;

N° 3 : esprit d'équipe, sens du relationnel et diplomatie.

Connaissances particulières : connaissances informatiques : Word, Excel, PowerPoint.

CONTACT

Jérôme PERDREAU, responsable — Bureau du cérémonial — Délégation Générale à l'Évènementiel et au Protocole — Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 61 92 — Mél : jerome.perdreau@paris.fr.

Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H).

1^{er} poste : poste numéro : 15954.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Service Expositions — 3, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4^e — Accès : Métro Hôtel de Ville — RER Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : assistant(e) de l'adjointe à la déléguée à l'information, chargé(e) de la production expositions (F/H).

Contexte hiérarchique : rattaché(e) à l'adjointe à la déléguée générale à l'information, assisté(e) d'un(e) collaborateur(trice).

Attributions : production des expositions organisées par la Direction Générale à l'Information et à la Communication dans le Salon d'accueil et la Salle St Jean ; assister les scénographes dans le montage des expositions ; Coordonner les interventions des différents partenaires (externes et/ou internes) ; préparer les cahiers des charges des différents prestataires et veiller à leur bonne application ; assurer le suivi financier des expositions dans le respect des enveloppes déterminées (établissement des bons de commandes et des factures) ; suivi de la communication (relations avec les graphistes, imprimeurs et développement de la diffusion des expositions en direction de nouveaux publics) ; assurer la maintenance des expositions (régie) et en superviser le démontage.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expérience similaire dans la production d'expositions/l'administration de musée.

Qualités requises :

N° 1 : connaissances techniques nécessaires, maîtrise de supports audiovisuel est un + ;

N° 2 : disponibilité, bon relationnel, réactivité nécessaires ;

N° 3 : esprit d'autonomie indispensable.

Connaissances particulières : le candidat doit être prêt à assurer une part de tâches administratives.

CONTACT

COHEN Isabelle — Bureau 31 — Adjointe à la déléguée générale à l'information — 3, rue de Lobau — Téléphone : 01 42 76 62 42 — Mél : isabelle.cohen@paris.fr.

2^e poste : poste numéro : 15956.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Service Multimédia — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4^e — Accès : Métro Hôtel de Ville/RER Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : Chef du service Multimédia.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du Délégué Général à la Communication.

Attributions : Mise en œuvre du site Internet de la Ville de Paris dans ses aspects, notamment éditoriaux et techniques ; impulsion de son évolution en fonction de la politique de communication et de l'information de la Municipalité ; manager le Service Multimédia (12 personnes).

Conditions particulières : très grande disponibilité.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : étude de communication et/ou de sciences politiques.

Qualités requises :

N° 1 : capacité à manager une équipe ;

N° 2 : expérience de l'écriture journalistique ;

N° 3 : rigueur.

Connaissances particulières : très bonne connaissance d'Internet, en particulier de la gestion éditoriale et de l'animation de sites.

CONTACT

Jean-François POYAU — Bureau 201 bis — Délégué Général à la Communication — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 69 31 — Mél : jean-françois.poyau@paris.fr.

Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H).

1^{er} poste : poste numéro : 15955.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Support de communication — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4^e — Accès : Métro Hôtel de Ville/RER Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : Graphiste (F/H).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la Responsable du service Support de communication.

Attributions : mise en forme et, le cas échéant, illustration de divers documents (plaquettes, affiches, cartes, dossiers de presse, etc.) établis par la D.G.I.C. ou par d'autres services de la Mairie ; établissement des fichiers à transmettre aux imprimeurs.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation et expérience de graphiste.

Qualités requises :

N° 1 : sens esthétique ;

N° 2 : sens du travail en équipe ;

N° 3 : disponibilité.

Connaissances particulières : connaissance indispensable des logiciels classiques dans ce domaine Xpress, Photoshop, Illustrator, etc.

CONTACT

Jean -François POYAU/Maxane LINDOR — Bureau 201 bis — Délégué Général à la Communication — 4, rue de Lobau — Téléphone : 01 42 76 69 31 — Mél : jean-françois.poyau@paris.fr.

2^e poste : poste numéro : 15976.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Plan de communication — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4^e — Accès : Métro Hôtel de Ville/RER Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de communication (F/H).

Contexte hiérarchique : rattaché(e) au délégué à la communication et ses adjoints.

Attributions : Elaboration des plans de communications et définition des cahiers des charges pour des opérations liées aux différents thèmes de compétence de la Ville de Paris ; Travail en étroite collaboration avec les cabinets des élus, les différentes directions, les services de la D.G.I.C. mais aussi avec les prestataires extérieurs (pour des prestations globales via les agences de communication, mais aussi pour des prestations spécifiques comme la création graphique, l'exécution, le flashage, l'impression, le façonnage, la distribution...); Suivi et coordination des opérations, des budgets et de l'analyse de la demande à la mise en œuvre des actions.

Conditions particulières : très grande disponibilité.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation supérieure à la communication et/ou formation généraliste.

Qualités requises :

N° 1 : aisance rédactionnelle et capacité d'adaptation ;

N° 2 : sens de l'autorité et de la négociation ;

N° 3 : sens de l'organisation et de la conduite de projet.

Connaissances particulières : expérience similaire souhaitée.

CONTACT

Jean François POYAU ou Gildas ROBERT ou Maxane LINDOR — D.G.I.C. — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 69 31/64 12/47 14.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H).

1^{er} poste : poste numéro : 15970.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — SDDP — Bureau des Projets Achats et Finances — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Arrondt ou Département : 12 — Accès : Gare de Lyon.

NATURE DU POSTE

Titre : Chef de projet MOE.

Contexte hiérarchique : au sein du BPAFI, l'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle de la direction de projet et sous l'autorité hiérarchique du chef de la section comptabilité, opérations, marchés.

Attributions : au sein du BPAFI, l'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle de la direction de projet et sous l'autorité hiérarchique du chef de la section comptabilité, opérations, marchés, adjoint au chef du bureau. Au sein d'un des grands projets du programme SEQUANA : G.O. (Gestion des Opérations) ou S.I.M.A. (Stocks, Interventions, Maintenances en Atelier), l'agent prendra la responsabilité d'un ou plusieurs chantiers stratégiques pour la réussite du projet. En fonction de ses compétences et intérêts, il s'occupera de la reprise des données, des interfaces avec l'éco-système dont ALIZE ou du chantier technique (architecture, gestion de la configuration, sécurité, transports,...). Dans le cadre de sa mission, il assurera le pilotage du chantier, suivra la conception et la réalisation, organisera la recette technique et coordonnera les équipes de l'intégrateur de la Ville. Enfin, il assurera le reporting des chantiers dont il aura la responsabilité auprès de la direction de projet et de sa hiérarchie. Qualités requises : expérience confirmée de la gestion de projet informatique en tant que maître d'œuvre.

Conditions particulières : la connaissance de la comptabilité publique et/ou d'un ERP et/ou d'Oracle et d'SQL seraient des plus.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : rigueur, qualité d'organisation ;

N° 2 : sens de l'initiative ;

N° 3 : bon relationnel.

Connaissances particulières : la connaissance de la comptabilité publique et/ou d'un ERP et/ou d'Oracle et d'SQL seraient des plus.

CONTACT

M. Michel TAVANI ou M. CROSMARIE — Bureau 601 — BPAFI — 227, rue de Bercy — Téléphone : 01 43 47 66 33 ou 01 43 47 64 07 — Mél : michel.tavani@paris.fr ou stephane.crosmarie@paris.

2^e poste : poste numéro : 15972.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction de la Production et des Réseaux — Bureau des infrastructures — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : Gare de Lyon ou Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : chef du bureau des infrastructures.

Attributions : le collaborateur recherché aura en charge le bureau des infrastructures (équipe de 16 personnes organisées en deux sections) qui correspond donc à des tâches de management. Le bureau est formé de la section câblage et de la section radio et transmission. La section travaux de câblages a les missions suivantes : Interventions de dépannage en câblage ; Câblage fibre optique en égout des sites de la Ville ; Conduite de grands projets de câblage ; Expertise pour les autres directions ; Tenu du magasin de câble et de petit matériel de réseau ; Maintenance préventive et curative des climatisations des locaux techniques de la D.S.T.I. ; Maintenance préventive et curative des installations électriques des locaux techniques de la D.S.T.I. ; Maintenance préventive et curative des alarmes incendies et des extinctions incendies des locaux techniques de la D.S.T.I. ; Gestion des contrôles d'accès. La section radio a les missions suivantes : Supervision et maintenance, préventive et curative des réseaux radio ; Réalisation des nouveaux réseaux radio ; Maintenance des terminaux radio ; Installation et maintenance des postes radio dans les véhicules ; Gestion des réseaux fibres optiques ; Gestion du magasin radio pour la Ville ; Expertise dans le domaine radio pour les autres directions. Le chef de bureau anime ces deux équipes qui sont sur des sites différents. Il propose les évolutions technologiques permettant de faire face aux nouveaux enjeux technologiques dans son domaine d'intervention. Il assure pour la D.S.T.I. un rôle d'expertise dans les domaines de la fibre optique, de la gestion du spectre fréquentiel et de l'énergie. Le domaine d'intervention concerne l'ensemble de la Ville, soit 2 000 sites. Profil technique (ingénieur télécom avec expérience). Expérience dans l'encadrement et l'animation d'équipes pluridisciplinaires.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : sens du dialogue ;

N° 2 : autonomie ;

N° 3 : curiosité.

CONTACT

Sylvette BLANC — Bureau des Ressources Humaines et de la Communication — SDAG — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 63 50.

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration.

Poste : Agent en charge des missions cadre de vie et habitat — Quartier Saint Blaise/Porte de Montreuil/Python Duvernois et Fougères (20^e arrondissement).

Contact : Mme BAILLY, chef de projet de la politique de la ville — Téléphone : 01 53 26 69 23.

Référence : B.E.S. 07-G.10.40.

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 15851.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement — Service des Sciences et Techniques du Végétal — 1, avenue Gordon Bennett, 75016 Paris — Arrondt ou Département : 16 — Accès : Métro porte d'Auteuil ligne 10, Métro Michel Ange Molitor ligne 9.

NATURE DU POSTE

Titre : Chef du Service des Sciences et Techniques du Végétal.

Attributions : Responsable d'une unité regroupant les serres d'Auteuil, le centre de production horticole, la division des Etudes Végétales, le jardin botanique et l'Ecole du Breuil.

Conditions particulières : les activités du service sont toutes orientées vers les végétaux, les études et la formation.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : ingénieur horticole ou agronome.

Qualités requises :

N° 1 : disponibilité, ouverture d'esprit ;

N° 2 : goût pour le travail pluridisciplinaire ;

N° 3 : rigueur.

CONTACT

Mme Ghislaine GEFFROY — Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement — 3, avenue de la Porte d'Auteuil, 75016 Paris — Téléphone : 01 40 71 76 90.

Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'adjoint administratif (F/H).

Grade : adjoint administratif, administration générale (F/H).

LOCALISATION

Direction des Ressources Humaines — Ecole supérieure de physique et chimie industrielles — 10, rue Vauquelin, 75005 Paris — Arrondissement : 5^e — Accès : Métro Place Monge / Censier Daubenton (ligne 7).

NATURE DU POSTE

Titre : Agent administratif au service des marchés publics.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef du service des marchés de l'ESPCI.

Attributions : garantir la sécurité juridique de la commande publique de l'Etablissement : Recensement des marchés dans le logiciel comptable interne en relation avec le comptable public ; Mise à la signature et photocopie de documents ; Préparation et envoi de divers courriers ; Classement de dossiers ; Traitement complet d'Avis d'Appels Publics à la Concurrence (A.A.P.C.) avec mise en ligne des A.A.P.C., suivi des A.A.P.C. en ligne, réception et analyse des devis/offres, établissement de la décision d'attribution et notification des marchés, recensement des marchés auprès de l'autorité financière et dans le logiciel interne ; Aide pour des besoins ponctuels ; Tri et redistribution du courrier ; Création de tiers ; Archivage.

Conditions particulières : Assurer la polyvalence des fonctions comptables notamment la liquidation des factures lorsque les autres agents du service sont absents.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : administrative et comptable.

Qualités requises :

N° 1 : ordre, méthode, rigueur, disponibilité ;

N° 2 : sens du relationnel ;

Connaissances particulières : — Réglementation en matière de comptabilité publique et de marchés publics. La connaissance du logiciel comptable Ciril serait un plus.

CONTACT

Mlle Anne CARIO, chef du service des marchés — 10, rue Vauquelin, 75005 Paris — Téléphone : 01 40 79 58 74 — Mél : anne.cario@espci.fr ;

ou

M. Jean-Marie NGUYEN, chef du service du personnel et de la logistique — 10, rue Vauquelin, 75005 Paris — Téléphone : 01 40 79 51 18 — Mél : jean-marie.nguyen@espci.fr.

Poste à pourvoir tout de suite.

Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de chauffeur-livreur de catégorie C (F/H).

Chauffeur-livreur — Catégorie C (F/H).

Nombre de poste disponible : 1.

Profil du poste :

Il assure la livraison des repas du midi de la cuisine vers les différents restaurants scolaires de l'arrondissement.

Rapide et consciencieux, il doit savoir lire et écrire le français afin de pour voir respecter les règles d'hygiènes et de sécurités affichées.

Dispose du permis de conduire - B depuis plus de 2 ans.

Horaire de travail : entre 6 h et 19 h.

Contact : veuillez envoyer votre C.V. et lettre de motivation à la Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75675 Paris Cedex 14.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE